



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE FINANCIER

Cent quatre-vingt-unième session

Rome, 3-5 juin 2020

Comptes annuels vérifiés de 2019

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Robert van der Zee
Directeur de la Division des finances
Programme alimentaire mondial
Courriel: Robert.Vanderzee@wfp.org

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le Secrétariat du PAM a le plaisir de présenter les États financiers vérifiés de l'exercice 2019, accompagnés de l'opinion de l'Auditeur externe et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'Auditeur externe, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.
- Le présent document est soumis au Conseil d'administration en application du paragraphe 6 (b) de l'article XIV du Statut et des articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du PAM, accompagnés du rapport de l'Auditeur externe à ce sujet, doivent être présentés au Conseil d'administration. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.
- Les états financiers sont accompagnés d'une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit une assurance spécifique concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.
- Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe contenues dans le document sur les comptes annuels sont présentées à la même session que le rapport de l'Auditeur externe. Ces réponses figurent dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe " (FC181/8).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à avaliser les "Comptes annuels vérifiés de 2019" du PAM, qui sont présentés au Conseil d'administration du PAM pour approbation.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM d'approuver les États financiers vérifiés du PAM de l'exercice 2019, accompagnés du rapport de l'Auditeur externe.**



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 29 juin-3 juillet 2020

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 11 mai 2020	WFP/EB.A/2020/6-A/1
Original: anglais	Ressources, questions financières et budgétaires
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org>).

Comptes annuels vérifiés de 2019

Le Secrétariat a le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'exercice 2019, accompagnés de l'Opinion de l'Auditeur externe et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. L'Auditeur externe, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document est soumis au Conseil d'administration conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du PAM, accompagnés du rapport de l'Auditeur externe à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Le présent document contient une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit des assurances précises concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.

Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe sont présentées dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe" (WFP/EB.A/2020/6-H/1).

Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja
Sous-Directeur exécutif chargé du
Département de la gestion des ressources
et Directeur financier
tél.: 066513-2885

M. R. van der Zee
Directeur
Division des finances
tél.: 066513-2544

Mme M. Mananikova
Chef
Comptabilité financière et information des donateurs
tél.: 066513-2868

Projet de décision*

Le Conseil:

- i) approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2019, ainsi que le Rapport de l'Auditeur externe, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 394 645 dollars É.-U. pour l'exercice 2019 au titre d'annulations de créances; et
- iii) prend note de ce que les pertes de produits enregistrées en 2019 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Présentation	1
Projet de décision	2
SECTION I	4
• Opinion de l'Auditeur externe	5
• Rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	7
SECTION II	24
• Déclaration du Directeur exécutif	24
• Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne	42
• État I	46
• État II	47
• État III	48
• État IV	49
• État V	50
• Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2019	51
ANNEXE	105
Liste des sigles utilisés dans le présent document	106

Section I

Cour des comptes
FRANCE



**La doyenne des présidents de chambre
Faisant fonction de Premier président**

Paris, le 30 mars 2020

**A l'attention du Conseil d'administration
(Executive Board)**

OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états financiers comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie, l'état comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs et les notes explicatives, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2019 ainsi que les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice, conformément aux normes comptables internationales du secteur public (*International Public Sector Accounting Standards - IPSAS*). Les états financiers ont été établis conformément aux politiques comptables prescrites et les politiques comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent. Les transactions dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de nos vérifications ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing - ISA*) et en conformité avec l'article XIV du Règlement financier du Programme alimentaire mondial et son annexe relative à la vérification externe des comptes. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Conformément à la Charte de déontologie de la Cour des comptes, nous garantissons l'indépendance, l'impartialité, la neutralité, l'intégrité et la discrétion des personnels de contrôle. Nous nous sommes par ailleurs acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie de l'Organisation Internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (*International Organisation of Supreme Audit Institutions - INTOSAI*). L'ensemble des responsabilités qui nous incombent sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur externe pour l'audit des états financiers ».

... /

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement notre opinion.

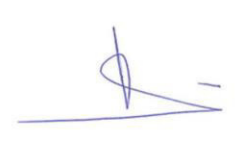
Responsabilités de la direction pour les états financiers

En application de l'article XIV.6 (b) des Statuts et en vertu des articles 13.1 et 13.3 du Règlement financier, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable de la présentation des états financiers. Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers dépourvus d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Cette responsabilité comprend également la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilités de l'Auditeur externe pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit implique par conséquent la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. L'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et à la préparation des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Le choix des procédures relève du jugement de l'Auditeur externe, de même que l'évaluation des risques sur les états financiers, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables et l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Sophie MOATI



AUDIT EXTERNE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

RAPPORT D'AUDIT
ÉTATS FINANCIERS DU PROGRAMME
ALIMENTAIRE MONDIAL
POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2019

REFERENCE COUR DES COMPTES: PAM-2020-1

TABLE DES MATIÈRES

I. OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT	9
II. LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	11
III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	12
1. Suivi des précédentes recommandations	12
2. Aperçu général de la situation financière du PAM pour l'exercice 2019.....	14
2.1. Présentation de l'État simplifié de la situation financière du PAM ...	14
2.2. Présentation de l'État simplifié des résultats financiers du PAM	15
3. Principaux points relatifs aux principes comptables.....	16
3.1. Changement d'estimation de la durée de vie de certains véhicules	16
3.2. Traitement comptable des distributions effectuées via des partenaires	17
4. Principaux points de contrôle interne	17
4.1. Progiciel de gestion intégré WINGS II	17
4.2. Calculs actuariels pour les avantages de long terme du personnel.	19
5. Communication du PAM concernant les fraudes, la passation par profits et pertes et les versements à titre gracieux.....	21
5.1. Prévention du risque de fraude.....	21
5.2. Passations par profits et pertes et versements à titre gracieux.....	22
IV. REMERCIEMENTS	23

I. OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT

1. Conformément à notre lettre de notification du 8 janvier 2020, une équipe de cinq auditeurs a procédé à l'audit des états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. L'objectif de cet audit était de donner une opinion d'audit sur les états financiers du PAM pour l'exercice 2019. Les travaux d'audit se sont principalement déroulés au Siège du PAM à Rome lors de deux phases :

- une mission intérimaire du 14 au 25 octobre 2019 ;
- une mission finale du 17 février au 6 mars 2020.

2. L'audit externe du PAM a été confié au Premier président de la Cour des comptes de la France, pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022, par une décision du Conseil d'administration en date du 10 novembre 2015, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier du PAM.

3. Le mandat de l'Auditeur externe est précisé à l'article XIV du Règlement financier du PAM et dans l'annexe à ce Règlement, ainsi que dans l'appel à candidatures aux fonctions d'Auditeur externe. L'appel à candidatures ainsi que l'offre de services de la Cour des comptes, notamment son offre technique détaillée, validée par le Conseil, constituent le cahier des charges de ce mandat.

4. Les responsabilités de l'Auditeur externe consistent à vérifier les comptes du PAM (article 14.1 du Règlement financier) et à formuler, s'il le souhaite, des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM (article 14.4 du Règlement financier).

5. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut du PAM et en vertu des articles 13.1 et 13.3 de son Règlement financier, le Directeur exécutif soumet les états financiers annuels du PAM au Conseil d'administration pour approbation, après les avoir présentés à l'Auditeur externe pour que celui-ci les examine et formule son opinion. Ces états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il incombe à la direction de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des mécanismes de contrôle interne appropriés pour l'établissement et la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Il lui incombe également de faire des estimations comptables raisonnables au vu des circonstances. Conformément à l'article 3.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est également responsable de la gestion financière des activités du PAM, dont il rend compte au Conseil.

6. Une lettre de mission avait été établie avec la Directrice exécutive alors en poste, afin de s'assurer que, conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), les obligations respectives de la direction et de l'Auditeur externe sont bien comprises. Par ailleurs, avant chaque audit, l'Auditeur externe communique au Secrétariat le champ d'application des vérifications qu'il entreprend.

7. Le présent rapport s'inscrit dans le plan de travail annuel de l'Auditeur externe présenté au Conseil d'administration du PAM lors de sa deuxième session ordinaire de novembre 2019, qui détaille les vérifications à effectuer entre juillet 2019 et juin 2020. En vertu du cahier des charges, l'Auditeur externe doit produire chaque année un rapport d'audit sur les états financiers du PAM (soumis à l'approbation du Conseil) accompagné d'une opinion sur les comptes, deux rapports sur la performance et la régularité de la gestion du PAM, autrement dénommés "rapports d'audit de performance" (communiqués au Conseil pour examen) et des lettres d'observations établies à l'issue de visites des bureaux extérieurs (bureaux régionaux et bureaux de pays). L'Auditeur externe procède également à la validation du projet de rapport

annuel sur l'application de ses précédentes recommandations, soumis par le Secrétariat au Conseil pour examen.

8. L'audit des états financiers s'est déroulé conformément aux normes ISA et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) sur l'audit financier.

9. Les visites concomitantes sur le terrain¹, dans des bureaux de pays et des bureaux régionaux, ont porté principalement sur la régularité de la gestion des bureaux, mais les vérifications effectuées ont contribué également à l'élaboration du présent rapport.

10. L'audit avait pour objet de déterminer avec une assurance raisonnable:

- si les états financiers reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du PAM au 31 décembre 2019 et les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice, conformément au référentiel d'information financière disponible, en l'occurrence les normes IPSAS;
- si les états financiers ont été établis conformément au Règlement financier et aux politiques comptables prescrites;
- si les politiques comptables appliquées correspondent à celles de l'exercice précédent;
- si les transactions ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

11. Chaque observation et chaque recommandation ont été discutées avec le personnel concerné. La réunion de clôture de l'audit s'est tenue avec les responsables de la Division des finances et de la Trésorerie le 5 mars 2020. La Direction a reçu le rapport provisoire de l'Auditeur externe et ses commentaires et réponses ont été pleinement pris en compte dans le présent rapport.

12. L'Auditeur externe a délivré une opinion **sans réserve** sur les états financiers.

¹ Bureaux régionaux de Bangkok et de Dakar, et bureaux de pays en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Mali, aux Philippines, en République populaire démocratique de Corée et au Sénégal.

II. LISTE DES RECOMMANDATIONS

13. Les recommandations formulées ont un niveau de priorité déterminé par l'Auditeur externe:

- **Priorité 1:** point fondamental, qui requiert l'attention immédiate de la direction;
- **Priorité 2:** point de contrôle de nature moins urgente, que doit traiter la direction;
- **Priorité 3:** point sur lequel les contrôles pourraient être améliorés et l'attention de la direction est attirée.

Domaine	Priorité	Recommandations
Avantages du personnel	3	<p>1. L'Auditeur externe recommande au PAM d'améliorer le processus de validation des données de paie au 30 septembre utilisées par l'actuaire et de faire mettre à jour le calcul sur la base des données de paie au 31 décembre.</p> <p>2. L'Auditeur externe recommande au PAM d'obtenir de son actuaire davantage d'assurance quant au niveau d'incertitude qui pèse sur les hypothèses utilisées s'agissant de l'évolution future des frais médicaux.</p> <p>3. L'Auditeur externe recommande au PAM d'obtenir des analyses de sensibilité de toutes les hypothèses actuarielles en commençant par celle relative au taux de rotation du personnel.</p> <p>4. L'Auditeur externe recommande au PAM de mettre à jour la combinaison euro/dollar utilisée pour estimer les avantages à long terme du personnel en se fondant sur des données de décaissements plus récentes.</p>

III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Suivi des précédentes recommandations

14. L'Auditeur externe a apprécié le niveau de mise en œuvre des cinq recommandations émises en 2018 sur la base d'entretiens conduits en février 2020 et de la documentation fournie par le PAM. Son appréciation du niveau de mise en œuvre est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Résumé de la mise en œuvre des recommandations de l'Auditeur externe relatives à l'audit des états financiers du PAM pour l'exercice 2018

<i>Sujet</i>	<i>Mis en œuvre</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mis en œuvre</i>	<i>Total</i>	<i>Paragraphe de référence dans le rapport 2018</i>
<u>Transferts de type monétaire</u>	1			1	Par. 15
1. Augmenter le taux de déploiement de SCOPE avec l'objectif de couvrir 85 pour cent des transferts de type monétaire	x				
<u>Progiciel de gestion intégré WINGS II</u>		1		1	Par. 17 et Par. 30-39
2. Améliorer la politique de sécurité informatique dans WINGS II		x ²			
<u>Information financière</u>	2			1	Par. 26-29
3. Améliorer la communication financière pour mieux expliquer le niveau élevé des excédents	x				
<u>Avantages du personnel</u>		1		2	Par. 40-51
4. Obtenir plus d'informations de l'actuaire pour mieux apprécier la méthodologie et les hypothèses utilisées		x			
5. Obtenir du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) une assurance sur la fiabilité du système de paie utilisé	x				
Nombre total	3	2		5	

Source: Auditeur externe.

15. Concernant les transferts de type monétaire, le PAM a poursuivi la mise en œuvre de la recommandation sur le déploiement de SCOPE³ qui couvrait 47 millions de bénéficiaires et 71 pour cent des transferts de type monétaire à la fin de 2019. Cela représente une nette progression par rapport aux 33 millions de bénéficiaires qui étaient enregistrés dans SCOPE à la fin de 2018. L'Auditeur externe conclut, sur la base de ces éléments, que la recommandation a été mise en œuvre.

² La recommandation est en cours de mise en œuvre, mais il est décidé de la clôturer, car il sera difficile au PAM d'aller beaucoup plus loin (si ce n'est pour la validation et la diffusion des nouvelles procédures).

³ Plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts.

16. La Division des technologies de l'information a manifesté sa volonté de mettre en œuvre la recommandation relative à la sécurité du progiciel de gestion intégré WINGS II⁴ et pris des mesures en ce sens. De nouvelles procédures relatives à la sécurité informatique dans WINGS II sont ainsi en cours de préparation, mais elles n'avaient pas encore été validées et diffusées par le Responsable des systèmes d'information du PAM au moment de la phase finale de l'audit financier. Elles ne pouvaient donc pas être considérées comme appliquées pour l'exercice 2019. Des actions correctives ont également été entreprises pour corriger certaines anomalies relevées lors des tests de l'Auditeur externe, notamment pour éliminer les droits d'accès qui ne sont plus nécessaires et, de manière plus générale, pour mettre en œuvre les actions suggérées au paragraphe 39 du rapport de l'Auditeur externe relatif à l'exercice 2018⁵. Néanmoins, les tests que l'Auditeur externe a conduits lors de la phase finale de sa mission montrent la persistance de certaines anomalies (voir la partie 4.1 ci-après). Confrontée à cette situation, la Division des technologies de l'information du PAM a admis que certains risques ne disparaîtraient jamais totalement du fait de la nature des opérations du PAM, et elle a indiqué que ces risques étaient acceptés par le PAM, qui a mis en place les procédures nécessaires pour les limiter. Ces risques sont liés notamment au niveau élevé de rotation du personnel, qui nécessite de faire preuve de souplesse lors de la passation de postes, à la nécessité pour le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), en charge de l'hébergement et de la maintenance de WINGS II, de disposer d'un accès au système de gestion intégré, et à l'impossibilité de respecter strictement la séparation des tâches dans les bureaux où les effectifs sont limités. Compte tenu de ces éléments, l'Auditeur externe estime que la recommandation est en cours de mise en œuvre mais qu'il y a lieu de la clôturer, car il sera sans doute difficile au PAM d'aller beaucoup plus loin, si ce n'est pour la validation et la diffusion des nouvelles procédures. L'Auditeur externe ne formule donc pas de nouvelles recommandations dans le domaine de la sécurité informatique du progiciel de gestion intégré WINGS II.

17. Concernant l'information financière, le PAM explique dans la déclaration annuelle du Directeur exécutif les raisons qui conduisent à un excédent élevé dans l'État II relatif aux résultats financiers. Cet excédent s'élève à 658 millions de dollars É.-U. en 2019, chiffre en légère diminution par rapport à celui de 2018 (729 millions de dollars). Il s'explique par des décalages temporaires entre l'obtention des contributions volontaires et leur utilisation pour les projets concernés, la principale opération étant celle menée au Yémen. L'Auditeur externe conclut, sur la base de ces éléments, que la recommandation a été mise en œuvre.

18. S'agissant des avantages du personnel, le PAM a demandé une assurance au PNUD, sous la forme d'une lettre assurant que les contrôles internes en place pour la gestion de la paie du personnel du PAM sont considérés comme suffisants. Le PAM a reçu une assurance écrite du PNUD sur ce point, en date du 21 avril 2020. Le PAM estime en outre que le PNUD assumera sa responsabilité en cas d'erreur dans ce processus, risque qu'il juge peu probable. L'Auditeur externe conclut, sur la base de ces éléments, que la recommandation a été mise en œuvre.

19. Concernant les estimations actuarielles des avantages du personnel, le PAM a commencé à mettre en œuvre la recommandation en revoyant notamment ses hypothèses en matière de taux d'actualisation afin d'adopter un taux spécifique en fonction de l'horizon temporel de chaque avantage. L'évolution des taux sur les marchés et ce changement de mode d'estimation actuarielle ont conduit à l'augmentation du passif lié aux avantages à long terme du personnel, qui est passé de 737 millions de dollars au 31 décembre 2018 à 1 023 millions de dollars au 31 décembre 2019. Le PAM a également obtenu beaucoup plus d'informations que par le passé pour s'assurer de la robustesse de la méthodologie, des données et des hypothèses utilisées par l'actuaire. L'Auditeur externe est d'avis qu'il est

⁴ Système mondial et réseau d'information du PAM.

⁵ Celles-ci sont rappelées dans la partie 4.1 ci-après.

possible d'aller encore plus loin dans les travaux visant à améliorer la qualité de la détermination de ce poste du passif (voir partie 4.2 ci-après). Compte tenu de ces éléments, l'Auditeur externe estime que la recommandation est en cours de mise en œuvre. Toutefois, il formule dans la partie 4.2 du présent rapport une nouvelle recommandation qui met l'accent sur les points qu'il conviendrait d'approfondir l'année prochaine.

20. Enfin, la recommandation qui avait été formulée sur les états financiers de 2017⁶, à propos de la réconciliation des données relatives aux distributions de nourriture entre LESS⁷ et COMET⁸ et des données relatives aux transferts de type monétaire entre WINGS et COMET, peut être considérée comme mise en œuvre.

2. Aperçu général de la situation financière du PAM pour l'exercice 2019

2.1. Présentation de l'État simplifié de la situation financière du PAM

**Tableau 2: État simplifié de la situation financière du PAM
(en millions de dollars)**

	31/12/2019	31/12/2018
<i>Actifs – court terme</i>		
Trésorerie et placements	2 994	2 785
Contributions à recevoir	3 665	3 011
Stocks	936	854
Autres	319	218
Total actifs – court terme	7 914	6 868
<i>Actifs – long terme</i>		
Contributions à recevoir	569	511
Placements	764	629
Immobilisations	188	167
Total actifs – long terme	1 521	1 307
TOTAL ACTIFS (a)	9 435	8 175
<i>Passifs – court terme</i>		
Produits constatés d'avance	911	783
Fournisseurs et autres	999	787
Total passifs – court terme	1 910	1 570
<i>Passifs – long terme</i>		
Produits constatés d'avance	571	496
Avantages du personnel	1 023	737
Prêt	61	66
Total passifs – long terme	1 655	1 299
TOTAL PASSIFS (b)	3 565	2 869
ACTIFS NETS (a)-(b)	5 870	5 306

Source: État I des états financiers du PAM (montants aux arrondis près).

⁶ Voir WFP/EB.A/2019/6-A/1, paragraphe 18.

⁷ Système d'appui à la gestion logistique.

⁸ Outil des bureaux de pays pour une gestion efficace.

21. L'État simplifié de la situation financière du PAM, présenté ci-dessus, montre une structure financière solide avec un actif net de 5,87 milliards de dollars à la fin de 2019, soit une augmentation de 564 millions de dollars par rapport au montant de la fin de 2018 figurant dans les précédents états financiers. Cette tendance à la hausse de l'actif net est observée depuis plusieurs années et est liée à la réalisation d'excédents importants. Ainsi, l'actif net a progressé de 1,43 milliard de dollars en deux ans depuis la fin de 2017. Cette solidité financière est également illustrée par la composition de l'actif du bilan à la fin de 2019 qui, sur un total de 9,44 milliards de dollars, comprend 3,76 milliards de dollars de trésorerie et de placements financiers à court et à long terme, soit un montant représentant 40 pour cent du total de l'actif du bilan.

22. Parmi les passifs à long terme du PAM, figurent les avantages du personnel (le plus important étant celui relatif au plan d'assurance-maladie après la cessation de service), pour un montant de 1,02 milliard de dollars à la fin de 2019. Ce chiffre représente une augmentation de 286 millions de dollars par rapport au montant enregistré fin 2018, due à l'évolution des taux du marché et au changement des hypothèses utilisées en matière de taux d'actualisation, qui ont entraîné une hausse de 266 millions de dollars de la dette liée au plan d'assurance-maladie après la cessation de service (voir partie 4.2 ci-après). Pour financer ces avantages du personnel, le PAM a mis en place un placement financier à long terme, en application de la décision prise par le Conseil en décembre 2010. Le solde déjà couvert par ce placement à la fin de 2019 s'élève à 714 millions de dollars.

2.2. Présentation de l'État simplifié des résultats financiers du PAM

**Tableau 3: État simplifié des résultats financiers du PAM
(en millions de dollars)**

	2019	2018
<i>Produits</i>		
Contributions volontaires	7 970	7 235
Autres produits	301	133
Total des produits	8 271	7 368
<i>Charges</i>		
Produits alimentaires distribués	2 346	2 133
Transferts de type monétaire effectués	2 134	1 760
Services de distribution et services connexes	864	759
Charges de personnel	1 109	980
Autres charges	1 160	1 008
Total des charges	7 613	6 640
Excédent de l'exercice	658	728

Source: État II des états financiers du PAM (montants aux arrondis près).

23. L'année 2019 est caractérisée par un niveau très élevé de contributions volontaires, d'un montant total de 7,97 milliards de dollars, soit 735 millions de dollars de plus que le montant de 2018 et 1,97 milliard de dollars de plus que le montant de 2017. Il s'agit de la poursuite d'une tendance observée depuis plusieurs années, puisque ces contributions volontaires ne s'élevaient qu'à 4,81 milliards de dollars en 2015. Cette progression, de 66 pour cent en quatre ans, témoigne de la capacité du PAM à mobiliser les donateurs.

24. La différence entre les produits et les charges engendre un excédent de 658 millions de dollars, légèrement inférieur à celui enregistré en 2018 (728 millions de dollars), mais plus de trois fois supérieur à celui enregistré en 2017 (212 millions de dollars). Le PAM estime que cette situation ne traduit en rien une incapacité de sa part à utiliser l'ensemble des contributions dont il bénéficie au profit de ses opérations. Depuis 2018, des explications sont d'ailleurs données à cet égard dans le préambule aux états financiers que constitue la déclaration du Directeur exécutif, conformément à une recommandation antérieure (voir partie 1). Ces explications insistent sur le décalage temporaire qui existe entre la collecte des fonds et leur engagement, et montrent que plus de la moitié de l'excédent de 2019 est lié aux opérations au Yémen, en Éthiopie et au Zimbabwe.

25. Malgré un contexte de forte augmentation des ressources, l'activité traditionnelle du PAM de distribution de vivres est globalement stable, avec un montant de 2,35 milliards de dollars en 2019, contre 2,13 milliards de dollars en 2018 et 2,20 milliards de dollars en 2017. Ceci s'explique en partie par la décision du PAM de développer les transferts de type monétaire, qui ont augmenté et atteint 2,13 milliards de dollars en 2019, contre 1,76 milliard de dollars en 2018 et 1,45 milliard de dollars en 2017. Les transferts de type monétaire ont ainsi représenté 47,6 pour cent des distributions du PAM en 2019, alors que cette activité ne représentait que 27,6 pour cent des distributions quatre ans auparavant, en 2015. En 2019, plus de la moitié des transferts de type monétaire ont été effectués dans quatre États: la Turquie (487 millions de dollars), le Liban (285 millions de dollars), le Yémen (265 millions de dollars) et la Jordanie (171 millions de dollars). Au total, les distributions de vivres et les transferts de type monétaire ont atteint 4,48 milliards de dollars en 2019, soit 58,8 pour cent des charges du PAM.

26. En 2019, les charges de personnel ont dépassé pour la première fois le milliard de dollars, avec 1,11 milliard de dollars, contre 0,98 milliard de dollars en 2018. Cela s'explique principalement par la forte croissance des effectifs observée depuis plusieurs années. En 2019, le PAM employait au niveau mondial 18 589⁹ personnes, soit 3 955 de plus qu'en 2014. Rien qu'au Siège à Rome, les effectifs atteignaient 2 024 personnes en 2019, contre 1 503 en 2014.

3. Principaux points relatifs aux principes comptables

3.1. Changement d'estimation de la durée de vie de certains véhicules

27. Jusqu'à la fin de 2018, l'ensemble des véhicules du PAM étaient amortis sur cinq ans. En 2019, le PAM a décidé d'adopter une estimation plus précise de la durée de vie des véhicules en distinguant les véhicules légers, qui demeurent amortis sur cinq ans, des véhicules lourds et blindés qui sont désormais amortis sur huit ans. Ce changement d'estimation se justifie par un profil d'emploi différencié selon les types de véhicules. Pris en compte de façon prospective conformément à ce que prévoit la norme IPSAS 3, ce changement a entraîné une augmentation de la valeur des immobilisations corporelles de 7,3 millions de dollars à la fin de 2019. L'Auditeur externe a examiné les raisons de ce changement et la façon dont il a été reflété dans les états financiers, sans relever de difficulté au regard de l'application des normes IPSAS.

⁹ Le chiffre de 18 784 personnes, fourni en cours d'audit par la Division des ressources humaines, a été corrigé par la Division des finances et de la Trésorerie.

3.2. Traitement comptable des distributions effectuées par l'intermédiaire de partenaires

28. Conformément à la définition d'un actif fournie au paragraphe 7 de la norme IPSAS 1, le maintien d'un élément à l'actif de l'État de la situation financière (État I) suppose que le PAM en détienne le contrôle et assume la majorité des risques et des avantages correspondants. En application de ce principe, les marchandises distribuées par l'intermédiaire de partenaires sont considérées comme sorties du stock, et donc de l'actif, dès lors qu'elles ont été transférées à ces partenaires coopérants, même lorsqu'elles n'ont pas encore été distribuées aux bénéficiaires. En effet, les contrats conclus avec les partenaires coopérants prévoient que ceux-ci, et non plus le PAM, assument les responsabilités de la garde matérielle et du contrôle de ces marchandises. En revanche, les transferts de type monétaire effectués par l'intermédiaire d'un partenaire sont maintenus à l'actif tant qu'ils n'ont pas été remis aux bénéficiaires. En effet, dans ce cas, les contrats avec les partenaires prévoient l'ouverture d'un compte bancaire spécial, vis-à-vis duquel le PAM dispose de droits spécifiques. Le PAM reste le bénéficiaire et titulaire des fonds se trouvant sur ces comptes bancaires.

29. Ces traitements comptables sont conformes aux normes IPSAS, et notamment à la définition d'un actif. La différence de traitement entre les deux modalités de distribution reflète en fait le niveau différent de contrôle conservé par le PAM sur chacun des circuits utilisés.

4. Principaux points de contrôle interne

4.1. Progiciel de gestion intégré WINGS II

30. Le progiciel de gestion intégré WINGS II (architecture SAP) joue un rôle majeur dans le processus de production des états financiers, étant donné que le PAM est une organisation très décentralisée et très dépendante de ses systèmes d'information, qui opère dans un environnement où le risque de contrôle et le risque de fraude sont très élevés. Disposer d'une politique de sécurité informatique robuste, notamment pour les contrôles généraux informatiques¹⁰ et pour les contrôles applicatifs¹¹, doit constituer une priorité pour le PAM, car il s'agit là d'un moyen efficace pour limiter ces risques. C'est pour cette raison que l'Auditeur externe a effectué dès le début de son mandat en 2016 un examen informatique centré sur WINGS II et a formulé dans ses rapports d'audit financiers émis au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 des recommandations pour améliorer la sécurité informatique de WINGS II. En particulier, dans son rapport de 2018, il encourageait la Division des technologies de l'information du PAM à prêter une attention particulière aux points suivants :

- la revue périodique des droits d'accès des utilisateurs et la traçabilité des actions conduites pour activer et désactiver des profils;
- les contrôles compensatoires pour les accès privilégiés¹² SAP ALL et SAP NEW donnés à certains utilisateurs;

¹⁰ Les contrôles généraux informatiques sont liés à la sécurisation des droits d'accès au progiciel de gestion intégré WINGS II. Ils couvrent notamment la gestion des droits privilégiés SAP NEW, SAP ALL et *FireFighters*, le suivi des profils de chaque utilisateur, en particulier la désactivation de leurs droits lorsqu'ils quittent le PAM.

¹¹ Les contrôles applicatifs sont liés à la gestion de la séparation des tâches dans les processus alimentant les comptes significatifs (par exemple le processus achat où une séparation des tâches doit exister entre la commande, la réception et le paiement). Le PAM a déployé le module GRC de SAP pour gérer la séparation des tâches dans WINGS II.

¹² Les accès SAP ALL permettent d'accéder à toutes les transactions enregistrées dans WINGS. Les accès SAP NEW permettent de réaliser toute modification dans le paramétrage de WINGS.

- la mise en place de contrôles de prévention et de détection appropriés pour les utilisateurs disposant d'un profil *Firefighters*¹³ et le maintien d'une traçabilité sur les actions qu'ils sont conduits à effectuer dans WINGS;
- la limitation au strict minimum des profils d'utilisateurs ne respectant pas les bonnes pratiques en matière de séparation des tâches¹⁴ et la mise en place de contrôles compensatoires robustes.

31. En réponse, en 2019, la Division des technologies de l'information a entrepris l'élaboration de nouvelles procédures de sécurité informatique qui n'avaient pas encore été validées ni diffusées au moment de la phase finale de l'audit. Elle a également pris des mesures concernant les points mis en exergue par l'Auditeur externe dans son rapport de 2018:

- pour les droits d'accès des utilisateurs, une procédure fondée sur une vérification mensuelle des droits d'accès par extraction de données a été mise en place;
- s'agissant des accès privilégiés SAP ALL et SAP NEW, leur pertinence fait l'objet d'une vérification mensuelle;
- pour les utilisateurs disposant d'un profil "*Firefighter*", une procédure mensuelle a été mise en place au titre de laquelle les personnes en charge du contrôle de l'activité de ces utilisateurs doivent valider mensuellement les utilisations qui ont été faites;
- quant à la séparation des tâches, une procédure a été mise en place pour suivre mensuellement les utilisateurs qui changent de fonctions et les incidences connexes sur la séparation des tâches.

32. L'Auditeur externe reconnaît l'importance des actions mises en œuvre par la Division des technologies de l'information du PAM. Néanmoins, lors des tests qu'il a effectués pendant la phase finale de son audit, il a relevé des éléments montrant la persistance de certains risques constatés lors des audits précédents:

- 20 utilisateurs du système d'information WINGS disposaient encore de droits d'accès non conformes aux meilleures pratiques en matière de séparation des tâches (par exemple, approuver des commandes et autoriser des paiements), ce qui représente toutefois une légère amélioration par rapport à ce qui avait été constaté lors de la mission intérimaire d'audit financier d'octobre 2019 (35 utilisateurs étaient alors dans ce cas);
- 18 utilisateurs avaient des droits étendus SAP ALL, 11 autres avaient des droits étendus SAP NEW;
- pour 744 utilisateurs, les dates de validité n'étaient pas correctement renseignées dans WINGS II, ce qui signifie que les droits correspondants ne sont pas désactivés après le départ de ces personnes. Il s'agit néanmoins d'une amélioration importante par rapport à la situation constatée lors de la mission intérimaire d'audit financier d'octobre 2019, puisque le nombre d'utilisateurs dans le même cas s'établissait alors à 7 128;

¹³ Ce profil permet notamment d'assurer la traçabilité des actions réalisées dans WINGS avec un accès privilégié.

¹⁴ La séparation des tâches vise à réduire le risque de contrôle en limitant les pouvoirs de chaque acteur de l'organisation: ainsi, la personne qui fait est différente de celle qui contrôle, la personne qui décide une transaction est différente de celle qui la comptabilise et de celle qui assure le mouvement de trésorerie associé.

- neuf utilisateurs ayant quitté le PAM en janvier et février 2020 disposaient toujours de leurs droits d'accès en vertu des délais de grâce prévus pour la passation de postes au PAM, organisation marquée par une très forte rotation des effectifs;
- neuf utilisateurs disposaient de plusieurs accès valides (contre un seul cas relevé lors de la mission intérimaire).

33. Comme expliqué au paragraphe 16, la Division des technologies de l'information a admis que certains risques ne disparaîtraient jamais totalement du fait de la nature des opérations du PAM, et elle a indiqué que ces risques étaient acceptés par le PAM, qui a mis en place les procédures nécessaires pour les limiter.

4.2. Calculs actuariels pour les avantages à long terme du personnel

34. Les avantages à long terme du personnel, qui sont présentés au passif de l'État I, s'élèvent à 1 023 millions de dollars à la fin de 2019, contre 737 millions de dollars à la fin de 2018. Il s'agit d'une augmentation très importante de ce passif, l'essentiel de ce montant (1 017 millions de dollars) étant issu d'estimations actuarielles réalisées par le cabinet d'actuaire en contrat avec le PAM comme le détaille le tableau ci-dessous:

**Tableau 4: État des avantages à long terme¹⁵ du personnel
(en millions de dollars)**

	Estimations du cabinet d'actuaire	Estimations du PAM	2019	2018	Variation
Plan d'assurance-maladie après la cessation de service	891		891	625	+42%
Autres avantages à long terme du personnel ¹⁶	81		81	72	+12%
Régime des indemnités pour cessation de service	25		25	20	+25%
Fonds de réserve du Plan d'indemnisation ¹⁷	20	2	22	15	+47%
Indemnité de congé dans les foyers		4	4	5	-
TOTAL	1 017	6	1 023	737	+39%

Source: Auditeur externe, d'après les états financiers.

¹⁵ Ces avantages concernent les administrateurs recrutés sur le plan international, les agents des services généraux et les administrateurs recrutés sur le plan national.

¹⁶ Ces avantages couvrent notamment le capital décès et les indemnités de rapatriement versés à la cessation de service.

¹⁷ Ce plan vise à indemniser les membres du personnel et leurs proches en cas de décès, blessures ou maladie liés au service.

35. La très forte augmentation du passif observée s'explique notamment par un changement effectué dans les hypothèses en matière de taux d'actualisation. En 2018, l'Auditeur externe avait constaté que les hypothèses retenues pour les taux d'actualisation¹⁸ (3,2 pour cent pour le personnel recruté sur le plan international, 4,8 pour cent pour le personnel recruté sur le plan national) étaient utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des avantages. Les paragraphes 85 à 88 de la norme IPSAS 39 précisent que le taux d'actualisation doit être adapté à chaque type d'avantage pour tenir compte de la temporalité qui lui est propre et refléter le coût de l'argent dans le temps. Dans son précédent rapport, l'Auditeur externe s'était livré à un exercice sommaire de réestimation des taux d'actualisation en prenant en compte les temporalités différentes de chaque avantage, mentionnées dans le rapport de l'actuaire, et avait abouti à des taux d'actualisation moyens plus faibles. Cette situation pouvait conduire à une sous-évaluation de la dette. Par conséquent, l'Auditeur externe avait recommandé d'utiliser des taux tenant compte de l'horizon temporel de chaque avantage après la cessation de service.

36. Cette recommandation a été mise en œuvre en 2019 et les taux d'actualisation ont été calculés individuellement pour chacun des avantages. Il en résulte des taux nettement plus bas, notamment pour l'assurance-maladie après la cessation de service qui constitue le principal passif (2,1 pour cent en 2019 contre 3,2 pour cent en 2018) et donc une augmentation dudit passif. L'augmentation du passif s'explique à hauteur de 202 millions de dollars par la baisse des taux sur le marché et de 18 millions de dollars par le changement d'estimation pour déterminer les taux. Il s'agit donc d'une avancée significative permettant de mieux estimer les engagements à long terme du PAM, exercice qui revêt une importance grandissante dans le cadre de la croissance continue des effectifs du PAM observée depuis plusieurs années.

37. Le PAM et son actuaire ont également fourni un important travail pour permettre une meilleure traçabilité de la documentation permettant d'apprécier la robustesse de la méthodologie, des données et des hypothèses utilisées pour estimer ces avantages à long terme du personnel.

38. Malgré les progrès importants effectués, le PAM devrait aller encore plus loin pour améliorer la qualité de ces comptes concernant les avantages à long terme du personnel en donnant la priorité aux actions suivantes :

- la validation des données de paie utilisées par l'actuaire doit être renforcée. Au 30 septembre 2019, la base utilisée par l'actuaire (qui comprend 7 614 personnes) comportait 24 ayants droit de moins que les données de la Division des ressources humaines du PAM à cette même date. En outre, le calcul n'est pas mis à jour au 31 décembre 2019, ce qui revient à ne pas comptabiliser l'engagement pour 175 personnes comptant pourtant parmi les ayants droit;
- les hypothèses retenues par l'actuaire pour la croissance des frais médicaux à long terme sont fondées sur un modèle additionnant le taux de croissance à long terme du PIB réel, le taux d'inflation et le taux de déplacement des frais médicaux vers le secteur public, mais elles n'apportent pas de précision sur les déterminants de l'évolution des dépenses médicales des employés du PAM et les tendances futures;

¹⁸ Le taux d'actualisation est le taux qui permet de rendre comparable une dépense future à une dépense immédiate. Voir paragraphe 85 de la norme IPSAS 39.

- la norme IPSAS 39 exige de faire des analyses de sensibilité qui consistent à mesurer l'effet d'une variation de plus ou moins 100 points de base des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation ou le taux de croissance des frais médicaux sur le passif social. Des analyses de sensibilité des principales hypothèses actuarielles, autres que le taux d'actualisation, le taux de croissance des dépenses médicales et le taux de change euro/dollar, devraient être menées pour étayer l'assertion mentionnée à la note 2.12¹⁹ aux états financiers selon laquelle les trois hypothèses précitées sont les plus sensibles. Ce travail pourrait commencer par l'hypothèse relative au taux de rotation du personnel qui est plus facile à tester que celle de la mortalité;
- la combinaison euro/dollar utilisée pour les décaissements effectués en vue de verser au personnel les prestations auxquelles il a droit repose sur des analyses de décaissements datant de 2009 qui mériteraient d'être mises à jour²⁰.

Recommandation 1. L'Auditeur externe recommande au PAM d'améliorer le processus de validation des données de paie au 30 septembre utilisées par l'actuaire et de faire mettre à jour le calcul sur la base des données de paie au 31 décembre.

Recommandation 2. L'Auditeur externe recommande au PAM d'obtenir de son actuaire davantage d'assurance quant au niveau d'incertitude qui pèse sur les hypothèses utilisées s'agissant de l'évolution future des frais médicaux.

Recommandation 3. L'Auditeur externe recommande au PAM d'obtenir des analyses de sensibilité de toutes les hypothèses actuarielles en commençant par celle relative au taux de rotation du personnel.

Recommandation 4. L'Auditeur externe recommande au PAM de mettre à jour la combinaison euro/dollar utilisée pour estimer les avantages à long terme du personnel en se fondant sur des données de décaissements plus récentes.

5. Communication du PAM concernant les fraudes, la passation par profits et pertes et les versements à titre gracieux

5.1. Prévention du risque de fraude

39. Comme relevé à plusieurs reprises dans les précédents rapports, le PAM est particulièrement exposé aux risques de fraude en raison de son activité, des zones dans lesquelles il opère, de la nature de ses actifs, de la forte décentralisation de son organisation et du nombre important de partenaires avec lesquels il interagit. Des fraudes sont régulièrement constatées. En 2019, le PAM a indiqué qu'il avait eu connaissance de 10 fraudes avérées (7,6 millions de dollars dont 456 025 dollars n'ont pu être recouverts par

¹⁹ Voir le paragraphe 2.12.6.1 de la note aux états financiers.

²⁰ La combinaison euro/dollar correspond à la part (en pourcentage) des paiements imputables aux plans concernant les avantages à long terme du personnel effectuée en euros et en dollars. Cette combinaison sert à pondérer les taux d'intérêt des courbes des rendements pour chaque zone, c'est-à-dire la zone euro et les États-Unis d'Amérique. Ainsi, le taux d'actualisation de chaque plan concernant les avantages à long terme est égal à la part des dépenses effectuées en euros multipliée par le taux de la courbe des rendements de la zone euro correspondant à la durée du plan en question, à laquelle s'ajoute la part des dépenses en dollars multipliée par le taux d'intérêt de la courbe des rendements des États-Unis d'Amérique correspondant à la durée du plan en question, et ainsi de suite. En d'autres termes, la combinaison euro/dollar sert à déterminer les taux d'actualisation par plan concernant les avantages à long terme à partir des taux d'intérêt dérivés des courbes des rendements de la zone euro et de la courbe des rendements des États-Unis d'Amérique.

le PAM) et de 12 fraudes présumées en cours d'investigation (2,3 millions de dollars). Ces chiffres, mentionnés dans la note 9, sont en forte progression par rapport aux sept cas de fraude avérée (747 286 dollars n'ayant pu être recouverts par le PAM) et aux sept cas de fraude présumée (581 351 dollars) déclarés en 2018. L'Auditeur externe a obtenu, comme lors des exercices précédents, confirmation de ces éléments par l'Inspectrice générale du PAM.

40. La nette augmentation en valeur observée en 2019 tient à deux cas. Le premier cas de fraude avérée concerne un litige avec un fournisseur pour un montant de 7 millions de dollars qui a donné lieu à un accord avec le fournisseur en vue de sa récupération par le PAM et qui fait l'objet des paragraphes 220 et 221 de la note 8.2 des états financiers consacrée aux actifs et passifs éventuels. Le second cas de fraude présumée, pour un montant de 1,8 million de dollars, concerne une fraude potentielle dans le cadre d'une activité de transferts de type monétaire, pour laquelle le bureau de pays n'est pas capable de rapprocher les versements effectués par le PAM au partenaire financier concerné de ceux effectués au profit des bénéficiaires. Si la première affaire s'apparente à un litige avec un fournisseur, la seconde illustre le niveau de risque élevé induit par l'activité de transferts de type monétaire, qui nécessite d'effectuer avec vigilance les contrôles clés, parmi lesquels figurent les rapprochements entre les montants distribués aux bénéficiaires et les montants versés aux partenaires financiers.

41. L'Auditeur externe n'a pas pour mission de rechercher des fraudes ni de donner une quelconque assurance en la matière. Il tient cependant compte de sa propre appréciation du risque de fraude pour définir sa stratégie d'audit et ses travaux en application de la norme ISA 240. Compte tenu de ce qui est décrit dans les deux précédents paragraphes et des conclusions de l'audit de performance qu'il a réalisé sur la fraude au titre de l'exercice 2018, l'Auditeur externe a maintenu son appréciation d'un risque de fraude élevé au sein du PAM.

5.2. Passations par profits et pertes et versements à titre gracieux

42. L'ensemble des versements à titre gracieux et des passations par profits et pertes se rapportant aux contributions, aux stocks de vivres et d'autres articles ainsi qu'aux autres actifs, doivent faire l'objet d'une approbation formelle du Directeur exécutif conformément aux dispositions des articles 12.3 et 12.4 du Règlement financier. Une note signée du Directeur exécutif a ainsi été transmise à l'Auditeur externe le 30 mars 2020 portant approbation des versements à titre gracieux et des passages par profits et pertes comptabilisés en 2019 et présentés dans la note 9 des états financiers.

43. Au moment de l'arrêté des comptes, les passations par profits et pertes de vivres (24,6 millions de dollars en 2019, 14,4 millions de dollars en 2018, 20,5 millions de dollars en 2017) n'avaient pas fait l'objet d'une analyse détaillée systématique, ni donné lieu à l'établissement d'un plan d'action visant à limiter le risque à l'avenir, alors que l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "*Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs*". Comme déjà indiqué par l'Auditeur externe dans ses rapports sur les états financiers relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018, la passation par profits et pertes ne devrait être comptabilisée qu'après avoir été autorisée par le Directeur exécutif sur la base du rapport annuel sur les pertes de produits alimentaires après livraison et à l'issue d'une enquête approfondie, conformément aux dispositions de l'article 12.4 du Règlement financier. Ce point est d'autant plus important en 2019 que les pertes constatées sont en forte hausse par rapport à 2018 et concernent un nombre important de sites, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la Somalie, la République arabe syrienne et le Yémen affichant les pertes les plus importantes.

IV. REMERCIEMENTS

44. L'équipe d'audit tient à adresser ses vifs remerciements à la Division des finances et de la Trésorerie pour l'aide apportée pendant la réalisation de la mission, notamment au Chef de la Sous-Division de la comptabilité générale qui a été le point de contact principal pour cette mission. Elle remercie également les autres divisions du PAM mises à contribution pour cet audit des états financiers, notamment la Division des technologies de l'information.

Fin des observations d'audit.

Section II

Déclaration du Directeur exécutif

Introduction

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration, pour approbation, les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM), établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. L'opinion de l'Auditeur externe sur les états financiers de 2019, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil, comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.

Contexte opérationnel

2. Le Programme alimentaire mondial a été établi en 1961 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé de l'aide alimentaire. Le PAM est placé sous l'autorité d'un Conseil d'administration composé de 36 membres, qui est chargé de fournir un appui intergouvernemental, de donner des orientations et de superviser les activités du PAM. Il fournit une assistance dans environ 83 pays où les opérations qu'il mène sont supervisées par six bureaux régionaux. Il compte plus de 18 000 employés dans le monde entier, dont plus de 88 pour cent sont en poste dans les pays auxquels il porte assistance.
3. La stratégie du PAM est définie dans son Plan stratégique, qui est révisé tous les quatre ans. Ce plan s'organise autour des objectifs de développement durable (ODD) présentés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plus particulièrement l'ODD 2 (éliminer la faim) et l'ODD 17 (redynamiser les partenariats mondiaux pour réaliser les ODD). Ainsi, le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 adapte les activités du PAM pour qu'elles répondent à l'appel mondial à l'action lancé dans le Programme 2030, qui donne la priorité aux actions entreprises pour éliminer la pauvreté, la faim et les inégalités, tant dans le cadre d'interventions humanitaires que dans celui de programmes de développement.
4. Faire face aux situations d'urgence, sauver des vies et préserver les moyens d'existence – au moyen d'une assistance directe ou du renforcement des capacités des pays – ces impératifs restent l'axe principal des opérations du PAM, d'autant que les besoins humanitaires persistent et se font toujours plus complexes. Parallèlement, le PAM continue d'aider les pays en renforçant la résilience pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et de transformer l'existence des individus et des communautés partout dans le monde: pour ce faire, il améliore les techniques agricoles, renforce les moyens d'existence locaux, appuie l'adaptation aux changements climatiques, veille à ce que les enfants disposent des nutriments dont ils ont besoin et gère des programmes d'alimentation scolaire qui encouragent les filles et les garçons à poursuivre leurs études et à se construire un avenir prometteur.
5. Tout comme l'année précédente, 2019 a été marquée par un nombre inégalé de situations d'urgence qui ont donné lieu à sept interventions d'urgence de niveau 3 et onze de niveau 2 durant l'année, liées pour l'essentiel à des conflits. En 2019, les besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition auxquels le PAM a dû répondre étaient liés à des conflits, aux changements climatiques, à la corruption et à la mauvaise gouvernance, ainsi qu'à l'effondrement des systèmes alimentaires.

6. En 2019, le produit net des contributions reçues par le PAM a atteint le niveau record de 8,0 milliards de dollars, tandis que les besoins se sont chiffrés à 12,1 milliards de dollars, soit un montant également jamais atteint. Face au déficit de financement de 4,1 milliards de dollars qui en découle, le PAM a dû opérer des choix en fonction des priorités – entre les territoires, entre les ménages, et entre les activités. Grâce aux contributions en augmentation apportées par les donateurs, et en partenariat avec les gouvernements nationaux, les organismes des Nations Unies et plus de 1 000 organisations non gouvernementales (ONG) partenaires, le PAM est parvenu à obtenir des résultats considérables puisqu'il a été en mesure d'intervenir directement auprès 97,1 millions de personnes dans 75 pays. Bien que les interventions d'urgence aient continué à dominer en 2019 – les situations d'urgence de niveau 2 et de niveau 3 représentant 64 pour cent du volume total du programme de travail final – les activités du PAM en matière de nutrition, son action auprès des petits producteurs, sa collaboration avec les gouvernements des pays et son rôle de prestataire de services communs, entre autres, ont été appréciables. Le PAM demeure le principal pourvoyeur d'assistance en espèces et sous forme de bons-produits du système d'aide humanitaire, puisqu'il a déboursé à cet effet 2,1 milliards de dollars en 2019, un montant en hausse par rapport aux 1,8 milliard de dollars de l'exercice 2018.

Feuille de route intégrée

7. Les quatre volets de la feuille de route intégrée – le Plan stratégique pour 2017-2021, la politique en matière de plans stratégiques de pays (PSP), l'examen du cadre de financement et le Cadre de résultats institutionnels – ont été approuvés par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2016. Ce dispositif intégré est conçu de manière à faire en sorte que le PAM soutienne l'action engagée par les pays pour libérer de la faim les populations les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire et pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
8. Au 1^{er} janvier 2019, tous les bureaux de pays du PAM avaient accompli leur transition, quittant le système fondé sur les projets pour opérer dans le cadre du dispositif de la feuille de route intégrée, en application d'un PSP approuvé par le Conseil, d'un PSP provisoire (PSPP) ou d'un PSPP de transition (PSPP-T) approuvé par le Directeur exécutif¹. En outre, le PAM a mis en œuvre en 2019 quatre opérations d'urgence limitées (Bahamas, Comores, pays d'Amérique latine touchés par la situation en République bolivarienne du Venezuela et en Papouasie-Nouvelle-Guinée), ainsi que le plan stratégique multipays provisoire pour le Pacifique. À la suite de l'approbation de PSP et de PSPP par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2019, à compter du 1^{er} janvier 2020, tous les bureaux de pays opèrent dans le cadre d'un PSP ou d'un PSPP approuvé par le Conseil.
9. Au cours de l'année 2019, la direction a organisé une série de consultations informelles avec les États membres portant sur des propositions de délégations de pouvoirs du Conseil d'administration au Directeur exécutif en matière d'approbation de programmes et de révisions. À sa première session ordinaire de 2020, qui avait été reportée, le Conseil d'administration a approuvé les délégations de pouvoirs². L'appendice au Règlement général a été modifié avec effet au 1^{er} mai 2020. Les délégations de pouvoirs permettent de faire en sorte que le Conseil d'administration conserve son rôle fondamental d'approbation et de contrôle, de préserver la capacité du PAM d'intervenir rapidement et efficacement

¹ Les bureaux du PAM au Yémen et en Somalie ont été autorisés à poursuivre jusqu'au 31 mars 2019 la mise en œuvre de projets parallèlement à celle de leur PSPP approuvé. Ces deux bureaux de pays opèrent désormais uniquement dans le cadre du dispositif de la feuille de route intégrée.

² Les délégations de pouvoirs sont exposées à l'annexe III du document WFP/EB.1/2020/4-A/1/Rev.2.

dans les situations d'urgence et de mettre en place un cadre de gouvernance plus simple pour les bureaux de pays.

10. Pour améliorer la transparence et faire en sorte que le Conseil d'administration reste informé et puisse exercer son contrôle pendant toute la durée de vie d'un PSP ou d'un PSPP, le portail de données sur les PSP³ a été lancé mi-2018. En 2019, la direction s'est attachée à renforcer l'utilité de ce portail, notamment en mettant en œuvre les mesures suivantes: mise en ligne trimestrielle du montant cumulé des dépenses et des engagements non réglés, détaillés par effet direct stratégique, intégration du site Web du Plan de gestion du PAM pour 2020-2022, et amélioration de la fonctionnalité du portail. En 2020, la direction étudiera la possibilité de mettre en ligne sur ce portail des données concernant les opérations d'urgence limitées et les PSP et PSPP qui sont intégralement financés par un pays hôte, lorsque ce dernier n'a pas sollicité l'approbation du Conseil. En outre, début 2020, la direction mettra en place un système de notification par courriel afin d'avertir les États membres de toutes les révisions budgétaires, quelle que soit l'ampleur de la modification de valeur qui en résulte.

Analyse financière

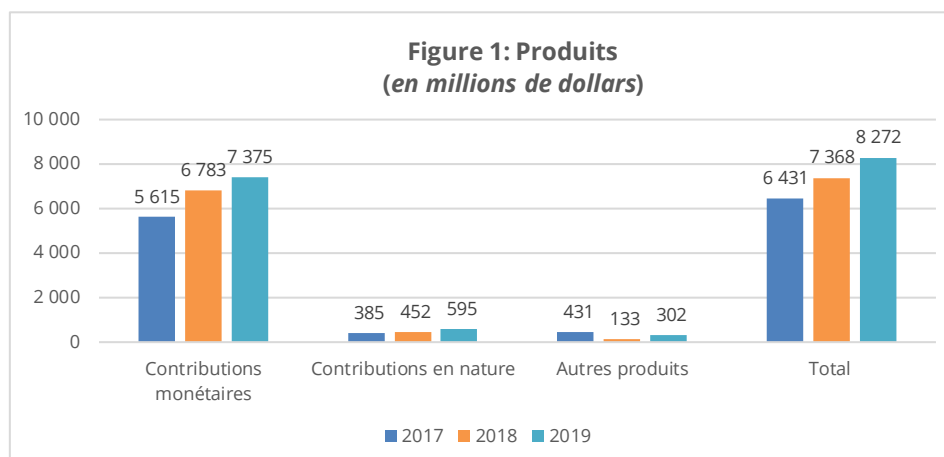
Résumé

11. La majeure partie des produits du PAM provient des contributions volontaires des donateurs. Le PAM comptabilise les produits provenant des contributions lorsque celles-ci sont confirmées par écrit et qu'il n'est pas spécifié que leur versement doit intervenir durant un exercice financier ultérieur. Les contributions dont les donateurs spécifient qu'elles concernent des exercices à venir sont comptabilisées au titre des produits constatés d'avance.
12. La majeure partie des dépenses du PAM porte sur les produits alimentaires distribués et les transferts de type monétaire. Les dépenses sont inscrites en charges au moment de la livraison des produits alimentaires ou du transfert de l'assistance de type monétaire. Un décalage dans le temps est donc inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Il est possible que les charges soient supérieures ou inférieures aux produits de l'exercice, selon que le PAM utilise le solde de ses fonds ou au contraire les reconstitue.
13. Étant donné la nature des opérations du PAM, la plupart de ses actifs sont des actifs à court terme qui doivent être liquidés dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs à court terme sont en principe nettement supérieurs aux passifs exigibles en raison du décalage entre la comptabilisation des produits et celle des charges, comme indiqué plus haut.
14. Le total des soldes des fonds et des réserves comprend les soldes des fonds accumulés au cours des exercices précédents en raison de l'excédent des produits sur les charges (y compris les gains et les pertes comptabilisés directement dans les actifs nets), et les réserves établies par le Conseil pour financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées.

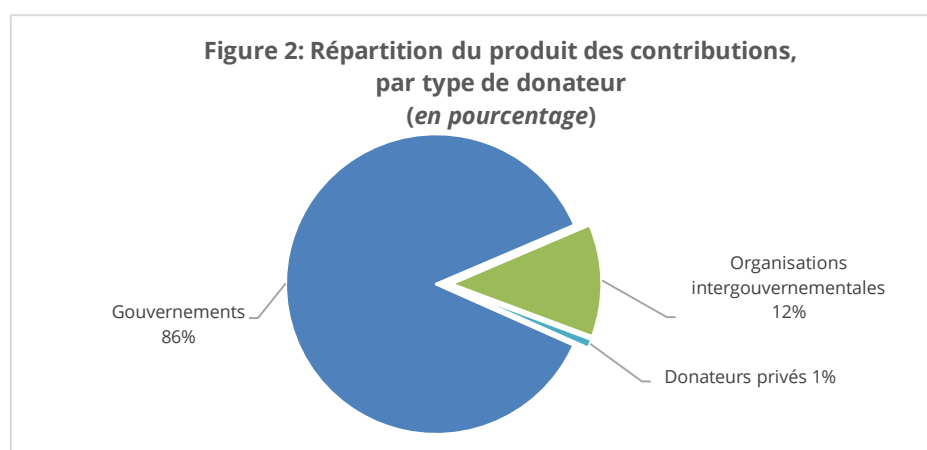
³ Le portail de données sur les PSP propose, pour tous les PSP et PSPP approuvés, des données opérationnelles et budgétaires issues des plans de gestion des opérations dans les pays, y compris le détail des activités. On y trouve aussi des informations sur les aspects financiers et les résultats, qui permettent de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des PSP et des PSPP et de faciliter les décisions relatives au financement.

Résultats financiers

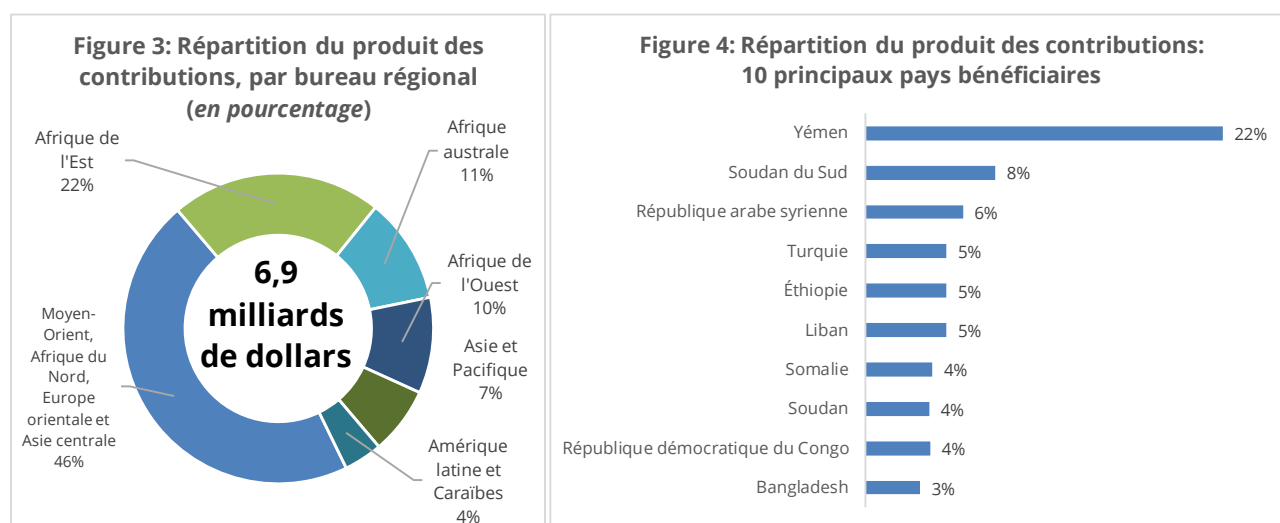
Produits



15. L'exercice 2019 a battu de nouveaux records: les produits comptabilisés se sont montés à 8 271,6 millions de dollars, en hausse de 903,3 millions de dollars, soit 12 pour cent, par rapport au montant de 7 368,3 millions de dollars enregistré en 2018.
16. La valeur des contributions en espèces et en nature apportées par les donateurs a atteint 7 970,0 millions de dollars, soit 96 pour cent du total des produits, en augmentation de 735,1 millions de dollars, soit 10 pour cent, par rapport au montant de 7 234,9 millions de dollars enregistré en 2018.
17. Cette augmentation du produit des contributions observée en 2019 découle principalement de l'accroissement des contributions en espèces apportées par les principaux donateurs, qu'il s'agisse de gouvernements ou d'organisations intergouvernementales, notamment les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, le Japon, la Suède, le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) des Nations Unies et d'autres fonds des Nations Unies.

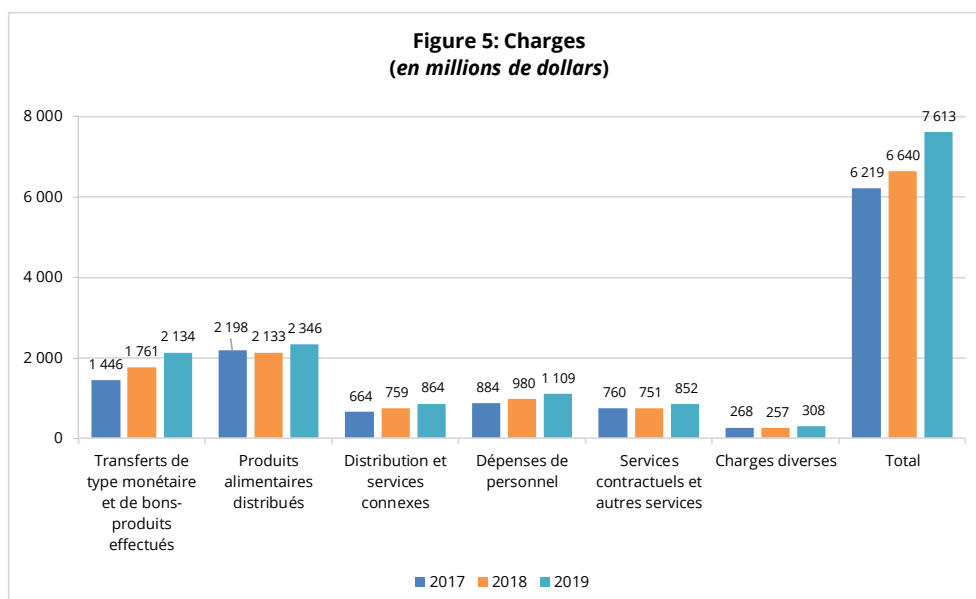


18. Un montant de 6 952,8 millions de dollars, soit 87 pour cent des 7 970,0 millions de dollars reçus en 2019 au titre des contributions, était destiné aux fonds de catégories d'activités du PAM. Les contributions multilatérales, d'un montant de 386,7 millions de dollars en 2019, sont dans un premier temps comptabilisées dans le secteur du Fonds général et des comptes spéciaux, jusqu'à ce qu'elles soient affectées à des programmes donnés. Les besoins massifs des opérations d'urgence de grande ampleur menées au Yémen et de l'intervention régionale en faveur des réfugiés syriens ont drainé vers le Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Europe orientale et l'Asie centrale 46 pour cent du produit des contributions aux fonds de catégories d'activités. Le produit des contributions aux fonds de catégories d'activités s'est réparti comme suit entre les six bureaux régionaux:



19. Les autres produits, qui se montent à 301,6 millions de dollars en 2019, en hausse de 168,2 millions de dollars par rapport aux 133,4 millions de dollars enregistrés en 2018, comprennent les éléments suivants:
- a) écarts de change: gain de 15,0 millions de dollars;
 - b) rendement des placements: gain de 78,6 millions de dollars; et
 - c) autres produits tirés de la fourniture de biens et services: 208,0 millions de dollars.

Charges

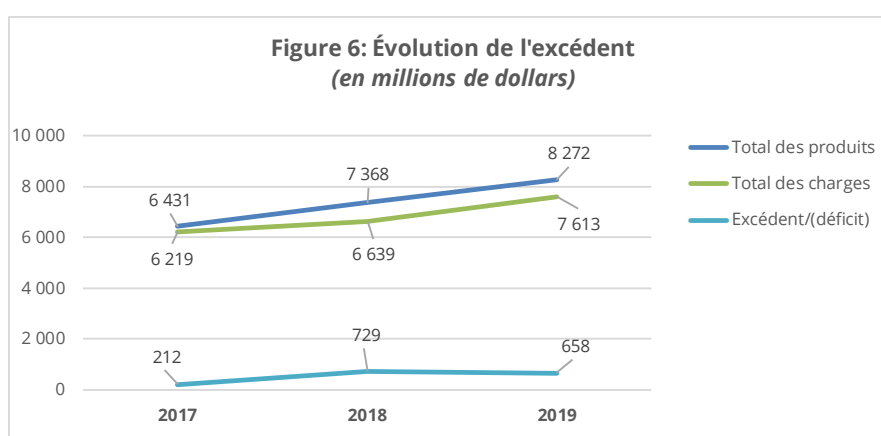


20. En 2019, les charges du PAM se sont chiffrées à 7 613,4 millions de dollars, en augmentation de 973,7 millions de dollars, soit 15 pour cent, par rapport au montant de 6 639,7 millions de dollars enregistré en 2018.
21. Les transferts de type monétaire se sont élevés à 2 134,0 millions de dollars (dont 235,4 millions de dollars sous forme de bons-produits), en augmentation de 373,5 millions de dollars, soit 21 pour cent, par rapport au montant de 1 760,5 millions de dollars (dont 91,0 millions de dollars sous forme de bons-produits) enregistré en 2018. Les opérations pour lesquelles le PAM a fait le plus largement usage des transferts de type monétaire sont l'intervention d'urgence régionale en faveur des réfugiés syriens (en Turquie, au Liban et en Jordanie) et les interventions d'urgence menées au Yémen et en Somalie, pour lesquelles ces transferts se sont montés à 1 326,2 millions de dollars au total, soit 62 pour cent de l'ensemble des transferts de type monétaire opérés en 2019. Parallèlement, en 2019, le Yémen est à l'origine de près de la moitié de l'augmentation des opérations de transferts de type monétaire, principalement sous forme de bons-produits.
22. En 2019, le volume de produits alimentaires distribué, en hausse de 0,3 million de tonnes par rapport à 2018, a atteint 4,2 millions de tonnes; la valeur de ces produits s'établit à 2 346,0 millions de dollars, soit une augmentation de 10 pour cent par rapport à 2018. Sur ce total, 73 pour cent en volume et 68 pour cent en valeur ont été distribués dans le cadre des interventions d'urgence et des autres opérations de grande ampleur menées au Yémen, en République arabe syrienne, en Éthiopie, au Soudan du Sud, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Soudan.
23. La distribution et les services connexes ont augmenté de 105,4 millions de dollars, soit 14 pour cent, passant de 758,7 millions de dollars en 2018 à 864,1 millions de dollars en 2019. Cette hausse est principalement liée à celle du volume de produits alimentaires distribué, et les plus fortes augmentations sont imputables aux opérations menées au Yémen et au Soudan du Sud (en hausse de respectivement 71 millions de dollars et 16 millions de dollars).
24. Les dépenses de personnel ont augmenté de 13 pour cent en 2019, pour s'établir à 1 109,4 millions de dollars. Cette hausse est principalement imputable à celle du nombre d'administrateurs recrutés sur le plan international, de membres du personnel du PAM

recrutés sur le plan national et de consultants, qui a progressé de 1 546, soit 9 pour cent, par rapport à 2018.

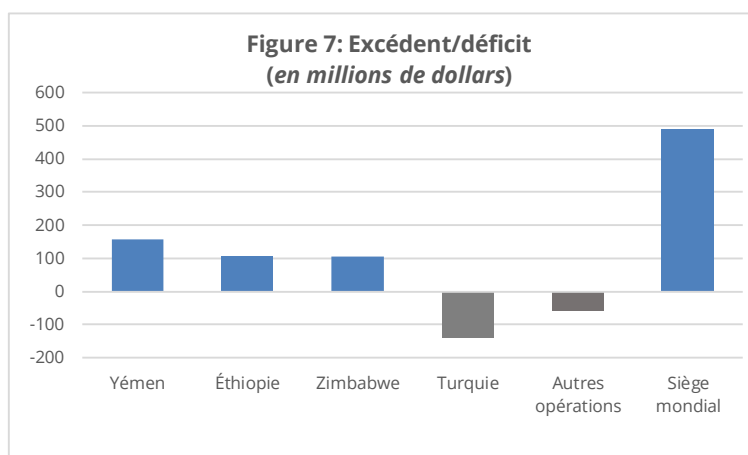
25. Les charges diverses s'élevaient à 308,1 millions de dollars, en hausse de 20 pour cent par rapport au montant de 257,3 millions de dollars enregistré en 2018; ces charges se répartissent comme suit:
- fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement: 212,6 millions de dollars;
 - dépréciation et amortissement: 45,3 millions de dollars;
 - autres charges: 48,5 millions de dollars; et
 - charges financières: 1,7 million de dollars.

Excédent



26. L'exercice 2019 s'est soldé par un excédent des produits sur les charges de 658,2 millions de dollars, en diminution de 10 pour cent par rapport à l'excédent de 728,6 millions de dollars constaté en 2018. Cet excédent résulte de la poursuite de l'augmentation des produits, en partie compensée par une hausse des charges plus marquée (15 pour cent, alors que les produits ont augmenté de 12 pour cent en 2019).
27. L'excédent de l'exercice est imputable aux excédents enregistrés dans le cadre de certaines opérations pour lesquelles les produits ont été supérieurs aux charges supportées durant la même période, en raison d'un décalage temporel inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Ces excédents sont partiellement compensés par les déficits d'autres opérations, qui ont continué d'utiliser les soldes des fonds accumulés en raison d'excédents des produits sur les charges réalisés lors d'exercices précédents.
28. Le décalage dans le temps entre la comptabilisation des produits et celle des charges reste le principal facteur qui explique l'existence d'un excédent ou d'un déficit pour un exercice donné. Sur le produit des contributions comptabilisé en 2019, soit 7 970,0 millions de dollars, environ 70 pour cent concernaient des dons qui courent au-delà de 2019.
29. En 2019, plus de 50 pour cent de l'excédent total de 658,2 millions de dollars constaté est lié à l'intervention d'urgence de niveau 3 au Yémen, l'opération en Éthiopie et l'intervention d'urgence de niveau 2 au Zimbabwe. Au Yémen, l'ampleur des opérations a considérablement augmenté en 2019, puisque les produits ont augmenté de 41 pour cent et les charges de 81 pour cent. Le concours apporté par le principal donateur en faveur des opérations menées en Éthiopie a presque doublé; le produit des contributions, qui a pour une large part été comptabilisé au second semestre, servira à financer des dépenses qui seront engagées au cours des prochains exercices. Au Zimbabwe, les financements

supplémentaires reçus contribueront à répondre à l'augmentation des besoins afin d'améliorer la sécurité alimentaire en 2020. En Turquie, le déficit s'explique par le fait que les crédits provenant de la principale contribution reçue en 2018, qui avaient été reportés, ont servi à financer la mise en œuvre de l'opération de transferts de type monétaire réalisée dans le cadre du programme de filets de protection sociale d'urgence. L'excédent enregistré au titre du Siège mondial comprend des contributions multilatérales d'un montant de 386,7 millions de dollars qui sont dans un premier temps comptabilisées en tant que produits dans le Fonds général, avant d'être attribuées aux PSP des bureaux de pays moyennant des transferts prélevés sur les soldes des fonds, qui sont comptabilisés directement dans l'État III relatif aux variations de l'actif net.



Situation financière

TABLEAU 1. RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2019
(en millions de dollars)

	2019	2018
Trésorerie et placements à court terme	2 993,3	2 785,4
Contributions à recevoir	4 234,7	3 521,8
Stocks	936,4	853,8
Autres comptes débiteurs	319,0	218,0
Placements à long terme	763,9	629,3
Immobilisations corporelles et incorporelles	187,6	166,7
Total des actifs	9 434,9	8 175,0
Produits constatés d'avance	1 482,3	1 279,2
Avantages du personnel	1 065,6	778,2
Prêt	66,6	72,3
Autres engagements	950,4	739,6
Total des passifs	3 564,9	2 869,3
Actifs nets	5 870,0	5 305,7
Soldes des fonds	5 437,8	4 898,4
Réserves	432,2	407,3
Total des soldes des fonds et réserves	5 870,0	5 305,7

Total des actifs

30. En 2019, le total des actifs s'est accru de 1 259,9 millions de dollars, soit 15 pour cent, progressant de 8 175,0 millions de dollars à la fin de 2018 à 9 434,9 millions de dollars à la fin de 2019. Cette progression est principalement due à l'augmentation des contributions à recevoir qu'entraîne l'expansion des opérations.
31. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, soit 2 993,3 millions de dollars, a augmenté de 207,9 millions de dollars, soit 7 pour cent, par rapport au montant de 2 785,4 millions de dollars enregistré en 2018. Cette augmentation est principalement due à la progression de 32 pour cent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme du PAM figurant dans le secteur des fonds de catégories d'activités, soit 2 045,9 millions de dollars, couvrent trois mois d'activités opérationnelles (quatre mois en 2018).
32. Le montant total des contributions à recevoir, soit 4 234,7 millions de dollars, a augmenté de 712,9 millions de dollars, soit 20 pour cent, par rapport aux 3 521,8 millions de dollars enregistrés en 2018. Cette hausse, qui est constatée au titre de la part courante des contributions à recevoir, est logique compte tenu de la progression du produit des contributions.
33. À la fin de l'exercice 2019, la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM, soit 919,6 millions de dollars, est en hausse de 81,5 millions de dollars, soit 10 pour cent, par rapport à 2018, en raison d'une augmentation de 0,2 million de tonnes, soit 10 pour cent, du volume des stocks par rapport à 2018 (1,6 million de tonnes en 2018 contre 1,8 million de tonnes en 2019). Soixante pour cent des stocks étaient détenus dans six pays, à savoir le Yémen, le Soudan du Sud, la République arabe syrienne, le Soudan, l'Éthiopie et la Somalie. Sur la base de la moyenne historique des volumes de vivres distribués, ce stock de 1,8 million de tonnes de produits alimentaires représente cinq mois d'activités opérationnelles.

Total des passifs

34. Le total des passifs s'est accru de 695,6 millions de dollars, soit 24 pour cent, progressant de 2 869,3 millions de dollars en 2018 à 3 564,9 millions de dollars en 2019, en raison principalement de la hausse des produits constatés d'avance (203,1 millions de dollars), des avantages du personnel (287,4 millions de dollars) et des autres engagements (210,8 millions de dollars).
35. Les produits constatés d'avance correspondent aux produits provenant de contributions dont il est spécifié qu'ils se rattachent à des exercices ultérieurs. En 2019, leur montant s'est accru de 203,1 millions de dollars, soit 16 pour cent, progressant de 1 279,2 millions de dollars à la fin de 2018 à 1 482,3 millions de dollars à la fin de 2019. Sur ce total de 1 482,3 millions de dollars, 911,3 millions de dollars doivent être utilisés en 2020 et les 571,0 millions de dollars restants en 2021 et au-delà.
36. Le montant des avantages du personnel a augmenté de 287,4 millions de dollars, soit 37 pour cent; sur ce total, 219,9 millions de dollars résultent d'une diminution des taux d'actualisation due à la baisse des rendements sur le marché.

Actifs nets

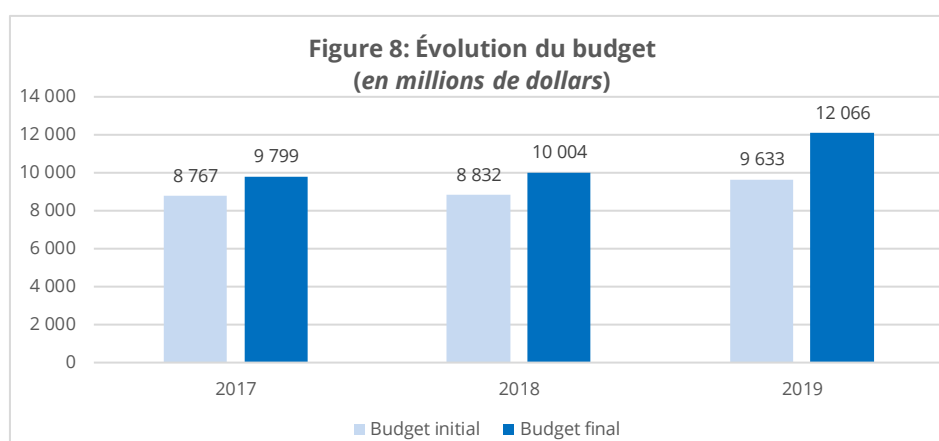
37. Les actifs nets représentent la différence entre le total des actifs et le total des passifs du PAM. Au 31 décembre 2019, les actifs nets du PAM se montaient au total à 5 870,0 millions de dollars, ce qui confirme la solidité de la situation financière d'ensemble. Sur le montant total de ces actifs nets (soldes des fonds et réserves), 4 947,1 millions de dollars ont trait aux projets du Programme, ce qui représente environ six mois d'activités opérationnelles

(comme en 2018). Les soldes des fonds opérationnels se rapportent à l'appui des donateurs principalement destiné à des programmes spécifiques à différents stades d'exécution, au titre desquels les dépenses, et les réductions correspondantes des soldes des fonds, ne sont comptabilisées qu'au moment de la remise des produits alimentaires ou de la distribution des transferts de type monétaire. Le montant restant, soit 922,9 millions de dollars, correspond au Fonds général, aux comptes spéciaux, aux réserves, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale.

38. Au 31 décembre 2019, les réserves s'élevaient à 432,2 millions de dollars, en augmentation de 24,9 millions de dollars, soit 6 pour cent, par rapport aux réserves détenues au 31 décembre 2018. L'augmentation observée correspond à une hausse de 22,5 millions de dollars du solde du Compte d'intervention immédiate et de 2,3 millions de dollars du solde du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes.

Analyse budgétaire

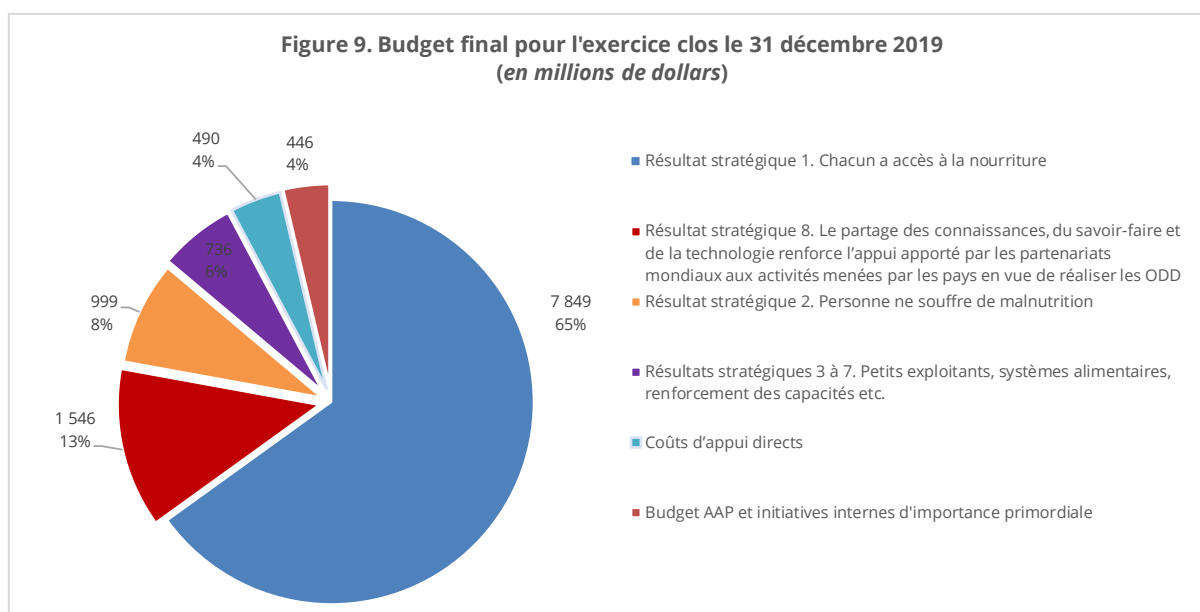
Base d'établissement du budget



39. Les données du budget concernant les coûts des PSP ainsi que les coûts d'appui indirects (CAI) (budget administratif et d'appui aux programmes [AAP]) indiqués dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V), qui sont tirées du programme de travail exposé dans le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021, sont globalement fondées sur les besoins. Les ressources nécessaires pour prendre en charge les coûts des PSP approuvés sont débloquées lorsque les contributions qui sont destinées à les financer sont confirmées par les donateurs; ces ressources peuvent également provenir des activités de préfinancement mises en place par le PAM. L'approbation du Plan de gestion vaut autorisation budgétaire d'engager des dépenses AAP.
40. Les mécanismes de planification incarnent la réorientation des stratégies et des programmes définie dans le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021: ils sont conçus de manière à s'appuyer sur les activités prioritaires d'assistance en situation d'urgence menées par le PAM selon des modalités qui permettent non seulement de sauver des vies, mais aussi de changer la vie. Les PSP, qui sont un élément à part entière de la feuille de route intégrée, sont conformes au Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 et au Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021.
41. Au 1^{er} janvier 2019, tous les bureaux de pays du PAM, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe 8, avaient accompli leur transition en quittant le système fondé sur les projets pour fonctionner dans le cadre du dispositif de la feuille de route intégrée, en application d'un PSP approuvé par le Conseil, d'un PSPP ou d'un PSPP-T approuvé par le Directeur exécutif.

Vue d'ensemble des ressources budgétaires nécessaires en 2019

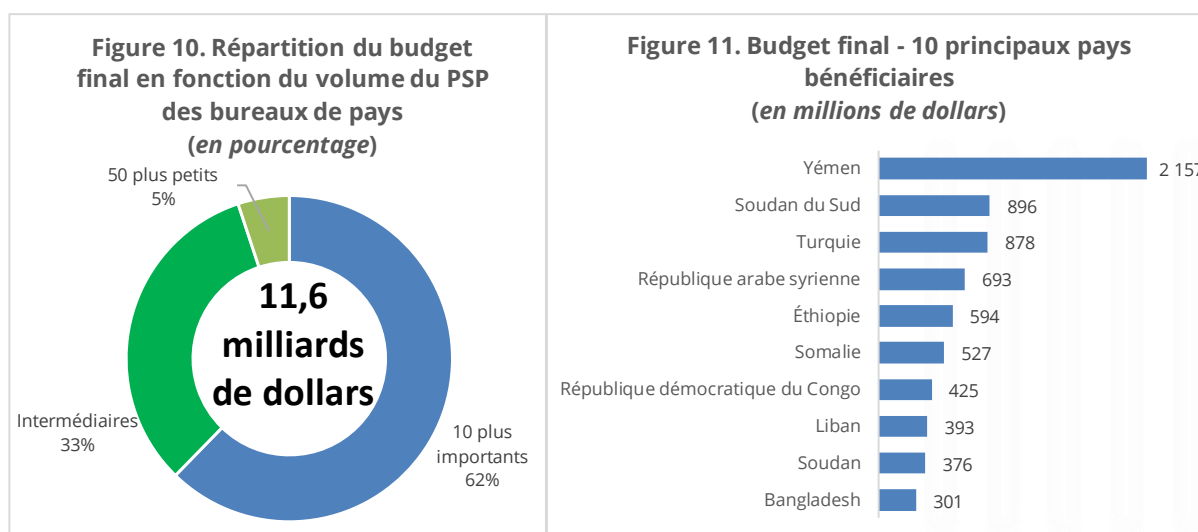
42. Dans le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021, approuvé par le Conseil en novembre 2018, le programme de travail présenté pour 2019 s'établissait à 9 633,4 millions de dollars. Ce montant correspond au "budget initial". Le budget initial de 2019 était en augmentation de 9 pour cent par rapport au budget initial de 2018, principalement en raison de l'accroissement des besoins opérationnels dans le cadre de la plus vaste opération d'urgence menée par le PAM au Yémen.
43. À la fin de 2019, le programme de travail avait été actualisé pour tenir compte des besoins imprévus. Ce programme de travail final de 2019, en hausse de 2 432,1 millions de dollars, soit 25 pour cent, se chiffrait à 12 065,5 millions de dollars. C'est ce montant qui apparaît sous la rubrique "Budget final" de l'État V.
44. Près de 63 pour cent de cette hausse de 2 432,1 millions de dollars, soit 1 524,1 millions de dollars, sont dus à quatre opérations d'urgence et une opération de grande ampleur, comme indiqué ci-après:
- augmentation de 659 millions de dollars pour l'intervention d'urgence de niveau 3 au Yémen, afin de faire face à des déplacements de population de grande ampleur en raison de la durée du conflit;
 - augmentation de 257 millions de dollars pour l'intervention d'urgence de niveau 3 au Mozambique, afin de faire face aux dévastations provoquées par le cyclone Idai;
 - augmentation de 233 millions de dollars pour l'intervention d'urgence de niveau 3 en République démocratique du Congo, en raison de la persistance des conflits interethniques et de l'épidémie d'Ebola;
 - augmentation de 189 millions de dollars en faveur de la Somalie, afin d'atténuer l'insécurité alimentaire aiguë consécutive à la sécheresse de 2018/2019;
 - augmentation de 186 millions de dollars pour l'intervention d'urgence de niveau 2 en Turquie, afin de financer la poursuite de l'assistance aux réfugiés syriens.



45. Les pays touchés par un conflit prolongé ont eu besoin en urgence de programmes ciblés d'assistance alimentaire et de nutrition non assortis de conditions, adaptés en fonction de l'ampleur du conflit et de l'évolution des besoins. Sous l'angle des programmes, les activités du PAM à l'appui du résultat stratégique 1 (Chacun a accès à la nourriture) et du résultat

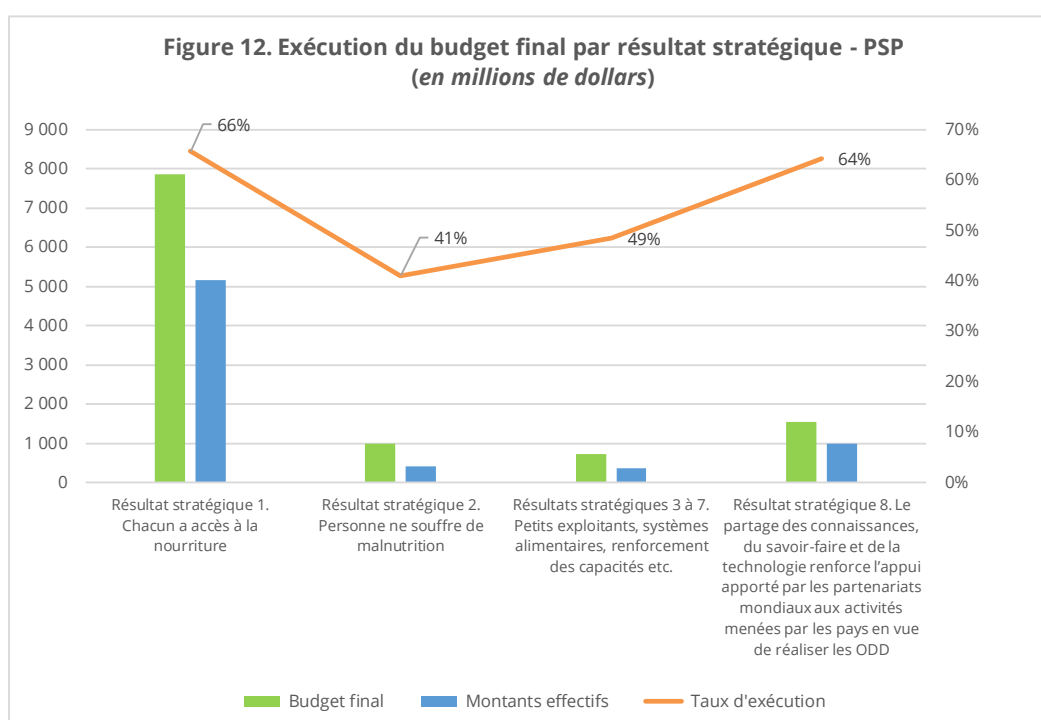
stratégique 2 (Personne ne souffre de malnutrition) liés à l'ODD 2 représentent 8 847,4 millions de dollars, soit 73 pour cent des 12 065,5 millions de dollars du budget final (en augmentation de 26 pour cent par rapport au budget initial de 2019 pour faire face aux besoins imprévus).

46. En outre, 13 pour cent du budget final, soit 1 545,9 millions de dollars, ont été alloués à l'appui du résultat stratégique 8 (Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD), lié à l'ODD 17.
47. En 2019, 62 pour cent du budget final était concentré sur dix des opérations menées par le PAM, dont sept en situations d'urgence.



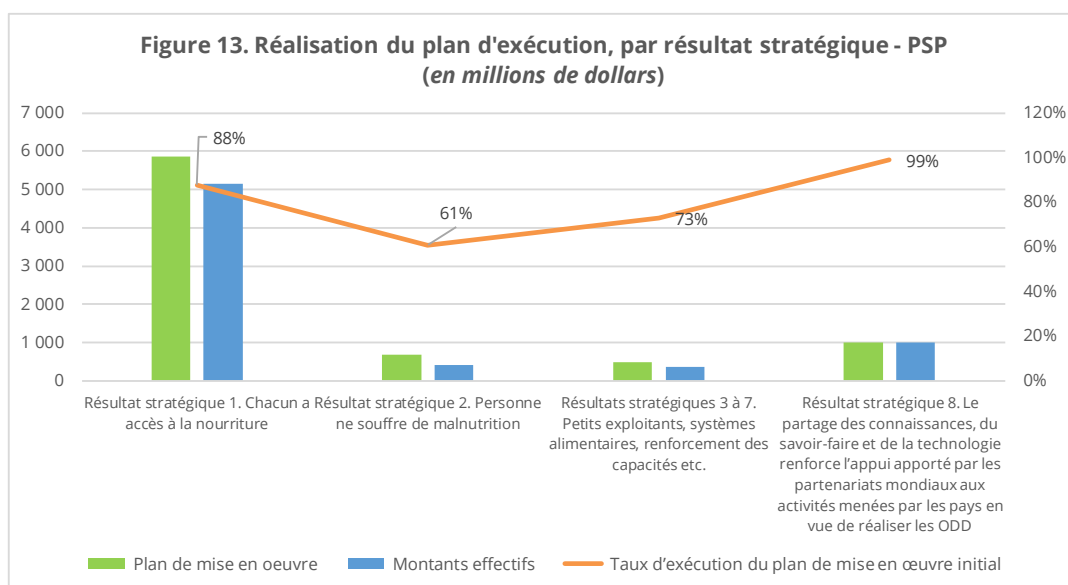
Exécution du budget

Exécution du budget final des PSP



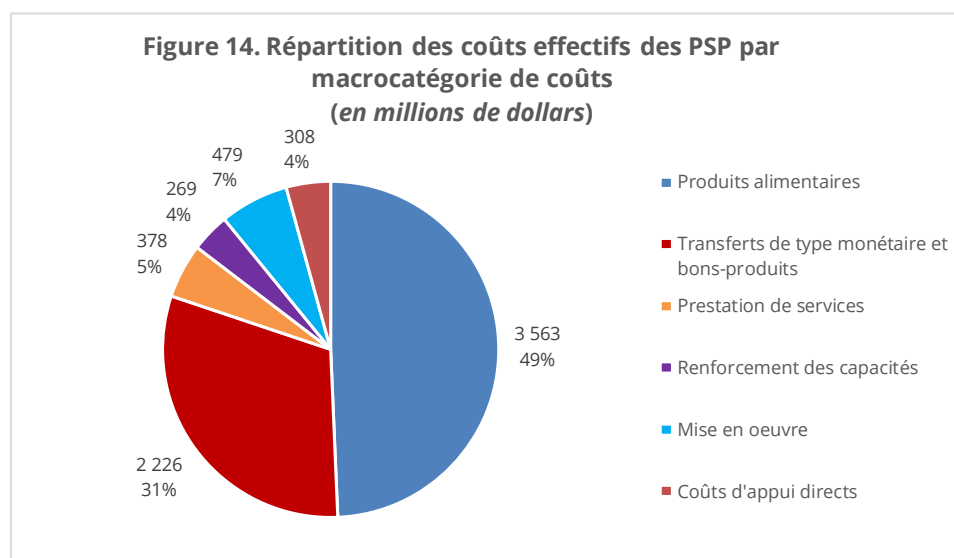
48. Les ressources nécessaires au financement des coûts des PSP sont débloquées lorsque les contributions qui leur sont destinées sont confirmées par les donateurs; les fonds peuvent également être mis à disposition grâce aux mécanismes de préfinancement. Le taux d'exécution du budget au cours de l'exercice dépend donc du montant des contributions, de la date à laquelle elles sont confirmées et de leur prévisibilité, ainsi que des difficultés propres à chaque opération.
49. En 2019, le budget final des PSP était de 11 619,7 millions de dollars et son taux global d'exécution de 62 pour cent; ce taux global recouvre des taux qui varient en fonction des résultats stratégiques, comme indiqué ci-après:
- a) Résultat stratégique 1. Chacun a accès à la nourriture: le taux d'exécution s'établit à 66 pour cent. Près de 97 pour cent des coûts effectifs, d'un montant de 5 154,6 millions de dollars pour ce résultat stratégique, correspondent aux transferts de ressources non assortis de conditions, aux programmes de repas scolaires et aux activités de création d'actifs et d'appui aux moyens d'existence. Les transferts de ressources non assortis de conditions effectués au Yémen ont absorbé à eux seuls 1 152,9 millions de dollars.
 - b) Résultat stratégique 2. Personne ne souffre de malnutrition: le taux d'exécution est relativement faible (41 pour cent), en raison à la fois du manque de ressources et des difficultés de mise en œuvre. Les activités de prévention de la malnutrition et de traitement nutritionnel représentent 92 pour cent des coûts effectifs au titre de ce résultat stratégique, à savoir 409,6 millions de dollars.
 - c) Résultat stratégique 8. Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD: le taux global d'exécution est de 64 pour cent. La principale catégorie d'activité qui contribue à l'obtention du résultat stratégique 8 est celle de la prestation de services et plateformes. C'est en Turquie, au Yémen et au Soudan du Sud que le PAM a déployé le plus d'activités pour assurer la coordination d'urgence et différents services, notamment les opérations aériennes.
 - d) Les cinq autres résultats stratégiques (résultats stratégiques 3 à 7), qui contribuent à la viabilité des systèmes alimentaires et au renforcement des capacités des pays de mettre en œuvre les ODD, représentent 6 pour cent du budget final des PSP, et leur taux global d'exécution est de 49 pour cent. Parmi eux, le résultat stratégique 3 (La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité et des revenus) et le résultat stratégique 4 (Les systèmes alimentaires sont durables) représentent 83 pour cent du total des coûts globaux effectifs, qui se montent à 357,3 millions de dollars. Pour la principale activité contribuant à l'obtention de ces résultats stratégiques, à savoir la création d'actifs et l'appui aux moyens d'existence, le taux global d'exécution s'établit à 49 pour cent.

Réalisation du plan d'exécution des PSP



50. Le plan d'exécution des PSP présenté dans l'État V, d'un montant de 8 421,5 millions de dollars, correspond aux besoins opérationnels prioritaires, déterminés en fonction des prévisions de ressources disponibles et des problèmes d'ordre opérationnel au 1^{er} janvier 2019. Le PAM a obtenu un taux global de réalisation de ce plan d'exécution de 86 pour cent. Pour le résultat stratégique 8 (Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD), le taux de réalisation est particulièrement élevé en raison du volume important de ressources obtenues et de la rapidité avec laquelle les activités ont été exécutées en 2019. Pour les autres résultats stratégiques, les taux de réalisation correspondent au taux global d'exécution du budget final, comme exposé ci-dessus.

Analyse des coûts effectifs des PSP par modalité de transfert⁴



⁴ Comme le Conseil l'avait autorisé, en 2019, certains pays ont mené de front, pour une durée limitée, des activités relevant de l'ancien système fondé sur les projets et la mise en œuvre de leur PSP. Les coûts effectifs du système fondé sur les

51. La structure du budget des portefeuilles de pays comprend quatre macrocatégories de coûts: coûts des transferts, coûts de mise en œuvre, coûts d'appui directs (CAD) et CAI. Les coûts des transferts correspondent à la valeur monétaire des produits alimentaires, espèces ou services fournis et du renforcement des capacités assuré ainsi qu'aux coûts de livraison connexes. En 2019, ils ont représenté 89 pour cent du total des coûts opérationnels et des CAD des PSP.
52. Sur un total des coûts des transferts de 6 436,3 millions de dollars, les transferts de produits alimentaires ont représenté 3 563,1 millions de dollars (soit 49 pour cent du total des coûts effectifs des PSP). C'est au Yémen, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et en Éthiopie que les livraisons de vivres ont été le plus massives, ces quatre pays représentant 58 pour cent du total des coût des transferts de produits alimentaires.
53. Les transferts de type monétaire ont augmenté régulièrement ces dix dernières années pour atteindre 2 226,0 millions de dollars en 2019. C'est dans le cadre de l'intervention régionale en faveur des réfugiés syriens et de l'intervention au Yémen que le PAM a fait le plus massivement appel aux transferts de type monétaire; en effet, ces deux interventions représentent 54 pour cent du coût total des transferts de type monétaire.
54. Le renforcement des capacités a représenté 268,9 millions de dollars, soit 4 pour cent du total des coûts des PSP; il s'agit de transferts de ressources comme du matériel, des équipements, des connaissances et des compétences, qui sont fournis aux bénéficiaires à titre individuel, aux communautés ou à d'autres partenaires, à l'appui des objectifs stratégiques du PAM. Les coûts des transferts sous forme de prestation de services ont augmenté pour atteindre 378,3 millions de dollars en 2019, sous l'effet d'une hausse de la demande de services communs et plateformes émanant de la communauté d'aide humanitaire.
55. Les coûts de mise en œuvre et les CAD ont représenté respectivement 7 pour cent et 4 pour cent des coûts effectifs des PSP.

Coûts indirects

56. L'approbation du Plan de gestion vaut autorisation budgétaire d'engager des dépenses AAP. Le budget AAP final de 2019 comprenait 385,1 millions de dollars pour les dépenses AAP ordinaires et une enveloppe de 60,7 millions de dollars affectée au financement d'initiatives internes d'importance primordiale. Le budget AAP ordinaire final approuvé pour l'exercice 2019 a été utilisé à hauteur de 384,2 millions de dollars, soit 99,8 pour cent, et celui des initiatives internes d'importance primordiale à hauteur de 38,8 millions de dollars, soit 64 pour cent.

Renforcement de la transparence et de l'obligation redditionnelle

57. Le PAM établit les états financiers conformément aux normes IPSAS afin de produire rapidement des informations financières pertinentes et utiles, ce qui renforce la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle dans la gestion de ses ressources.
58. Pour faire en sorte de continuer de se conformer à ces normes, le PAM étudie l'incidence des nouvelles normes et les met en application, et il modifie ses méthodes comptables lorsque les changements apportés à ces normes l'exigent. Le PAM continue de collaborer étroitement avec d'autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre du Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion. Ce groupe de travail permet de débattre des questions relatives aux normes IPSAS, en vue d'appliquer

les nouveaux éléments de ces normes de manière homogène et de faire en sorte que les informations financières soient plus faciles à comparer.

59. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion se réunit à intervalles réguliers pour débattre de questions concernant les politiques et les stratégies; il passe notamment en revue certains éléments financiers marquants en lien avec les normes IPSAS, lesquels portent sur des aspects clés des résultats financiers et de la situation financière du PAM.
60. Le cadre de contrôle interne et le cadre de gestion globale des risques du PAM, tous deux conformes aux recommandations du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO), ont pour objet de gérer et de faire connaître l'exposition aux risques du PAM et de donner des assurances raisonnables quant à la réalisation des objectifs du PAM. Le Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des ressources et Directeur financier: a) supervise la fonction de gestion globale des risques et en définit les orientations; b) administre le dispositif de contrôle interne de manière avisée et supervise sa mise en œuvre au moyen des déclarations annuelles présentées par tous les directeurs du PAM et des recommandations formulées à l'issue des contrôles, dont il assure le suivi et dont il veille à ce qu'il soit rendu compte; et c) fait en sorte que le PAM dispose d'un plan d'action clairement établi pour faire face aux principaux risques et répondre aux problèmes de contrôle interne.
61. Le PAM a adopté des principes précis concernant la publication des résultats des évaluations indépendantes, des audits et des inspections. Les rapports d'évaluation établis depuis 2000, ainsi que les réponses de la direction qui les accompagnent, sont disponibles sur le site Web public du PAM. Les rapports de l'Auditeur externe et les réponses de la direction aux recommandations qu'ils contiennent sont mis à disposition sur le site Web public du Conseil. Les rapports d'audit interne et d'inspection sont mis en ligne sur le site Web public du PAM, conformément à la Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle. En outre, les rapports traitant des recommandations du Corps commun d'inspection présentés chaque année au Conseil sont disponibles sur le site Web public du Conseil.
62. Le PAM est l'un des chefs de file de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), une initiative volontaire multipartite qui vise à renforcer la transparence de la coopération au développement. Déterminé à se conformer à l'engagement de l'IITA en faveur de la transparence, le PAM rend publiques chaque mois sur le registre de l'IITA des informations détaillées sur les activités menées par le PAM au titre de ses programmes, notamment en ce qui concerne les rentrées de fonds, les dépenses et les résultats (produits). Depuis 2015, le PAM se classe au premier rang dans le récapitulatif, établi par IITA, de l'évaluation de toutes les entités qui publient des données (actuellement plus de 1 100) au regard de trois dimensions - la ponctualité, le caractère prospectif et l'exhaustivité.

Gestion des risques financiers

63. Du fait de ses activités, le PAM est exposé à une série de risques financiers, parmi lesquels les effets sur sa capacité à honorer ses engagements des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que d'une défaillance des débiteurs. Les mesures prises pour gérer ces risques, qui sont axées sur le caractère imprévisible des marchés financiers, ont pour but de réduire autant que possible les conséquences négatives qui pourraient en résulter pour les finances du PAM.
64. La gestion des risques financiers est assurée par une fonction centrale de trésorerie chargée d'appliquer les principes arrêtés par le Directeur exécutif, qui bénéficie des conseils du Comité des placements du PAM. Les principes en vigueur concernent les risques de change,

de taux d'intérêt et de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités.

65. En 2019, s'appuyant sur le dispositif de règles et de procédures mises en place pour atténuer les risques financiers susceptibles de compromettre les transferts de type monétaire, le PAM a continué de développer les mesures prises pour encourager l'application de procédures d'assurance à toutes les étapes des opérations d'assistance sous forme monétaire. Il s'est efforcé d'affiner et d'améliorer le modèle opératoire relatif aux transferts de type monétaire et le cadre de responsabilités et d'obligation redditionnelle qui l'accompagne, mais aussi d'en renforcer l'application effective. Ses activités se sont concentrées sur divers aspects essentiels comme: le contrôle interne, la mise au point d'outils d'analyse et de directives, l'établissement d'une grille des responsabilités et la diffusion des enseignements de portée générale tirés de l'expérience et des meilleures pratiques, autant d'éléments qui contribuent à mieux protéger les avoirs du PAM.
66. En outre, un effort important a été consenti en 2019 pour développer et rendre prioritaires les initiatives destinées à renforcer la détection précoce des risques dans le cadre des programmes de transferts de type monétaire du PAM; à cet égard, une attention particulière a été portée aux vérifications d'usage dont les prestataires de services financiers auxquels le PAM est susceptible de faire appel doivent être soumis, afin d'évaluer leurs capacités d'exécution et leur aptitude à prendre en charge les opérations de transferts de type monétaire du PAM. Enfin, une place importante a été accordée à la mise en place des outils, modèles, directives et politiques qui seront utilisés ou appliqués par les bureaux de pays dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour développer les opérations de transferts de type monétaire, ainsi que les dispositifs de gestion des risques qui les accompagnent.
67. Les charges liés aux avantages du personnel du PAM se chiffraient à 1 065,6 millions de dollars au 31 décembre 2019. Le PAM met en réserve des actifs pour financer ces charges à long terme, sous forme de liquidités et de placements à long terme (obligations et actions). En application du plan de financement actuel, approuvé par le Conseil en 2010, il est prévu d'affecter, chaque année pendant 15 ans à compter de 2011, un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars au poste des coûts standard de personnel afin de couvrir en 2025 l'intégralité des avantages à long terme du personnel. Le PAM calcule le taux de financement en fonction du montant des engagements à long terme au titre des avantages du personnel. Au 31 décembre 2019, le montant des actifs mis en réserve (764,9 millions de dollars) pour financer les passifs (1 023,5 millions de dollars) représentait un taux de financement de 75 pour cent. Ce taux de couverture est en baisse par rapport à 2018 (80 pour cent), ce qui s'explique principalement par une hausse des engagements à long terme au titre des avantages du personnel due à la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer ce passif. Au vu des résultats de l'étude actuarielle de cette année, il est prévu d'atteindre l'objectif de financement intégral des engagements en 2028 (soit deux ans plus tard que d'après les projections de l'évaluation actuarielle de 2018). L'analyse de l'actif et du passif entreprise par le Secrétariat pour évaluer la validité de la politique de financement en vigueur a également permis de confirmer que les prévisions de financement sont conformes aux attentes antérieures et de proposer des modifications mineures de la politique de répartition des avoirs, ainsi qu'une extension de la durée (sensibilité aux taux d'intérêt), afin qu'elle corresponde plus étroitement aux caractéristiques des engagements telles qu'elles ressortent des projections.

Continuité des opérations

68. Les états financiers du PAM sont établis dans l'hypothèse d'une continuité des activités. Lorsqu'il a fait ce choix, le PAM a étudié les conséquences que pourrait avoir une baisse importante des contributions et s'est attaché à déterminer si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre des personnes recevant une assistance. Compte tenu des activités prévues et des risques correspondants, je suis en mesure d'affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme.
69. Mon assertion concernant la continuité des opérations s'appuie sur les éléments suivants: i) les besoins que j'ai indiqués dans le Plan de gestion du PAM pour 2020-2022; ii) le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 approuvé par le Conseil d'administration en 2016; iii) les actifs nets détenus en fin d'exercice et les contributions reçues en 2019; iv) le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2020; et v) le fait que, depuis sa création en 1963, le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat.

Questions administratives

70. On trouvera à l'annexe I du présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que le nom et l'adresse du Conseiller juridique, des actuaire, des principaux banquiers et de l'Auditeur externe.

Responsabilité

71. Comme le prévoit l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les états financiers ci-après, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les états financiers et notes y afférentes ci-après, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2019.

État I	État de la situation financière au 31 décembre 2019
État II	État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
État III	État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
État IV	État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
État V	État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Notes afférentes aux états financiers

David M. Beasley

Directeur exécutif

Rome, le 30 mars 2020

Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne

Champ et objet du contrôle interne

1. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est comptable devant le Conseil de l'administration du PAM et de l'exécution de ses programmes, projets et autres activités. En vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est tenu d'établir des contrôles internes, y compris une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses avoirs.
2. Selon la définition retenue au PAM, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration du PAM, sa direction et d'autres membres du personnel, en vue d'obtenir des assurances raisonnables quant à la réalisation des objectifs concernant les opérations, les rapports et la conformité. Dans la Déclaration sur le contrôle interne, le Directeur exécutif donne des assurances en ce qui concerne l'efficacité du dispositif de contrôle interne en place au PAM.

Environnement opérationnel du PAM

3. Les impératifs de l'action humanitaire obligent le PAM à intervenir chaque fois que nécessaire. Ce principe l'expose à un contexte opérationnel et des situations dans lesquels le risque intrinsèque est élevé, du point de vue de la sécurité de ses employés et de ses bénéficiaires et, dans certains cas, de la capacité à maintenir des contrôles internes d'une qualité irréprochable.

Cadres de contrôle interne et de gestion globale des risques

4. Le cadre de contrôle interne du PAM suit les instructions émises par le COSO. Conformément au référentiel du COSO, le dispositif de contrôle interne du PAM comprend cinq composantes: l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication, et les activités de suivi.
5. Le cadre de gestion globale des risques suit les instructions émises par le COSO, qui préconise de mettre en relation les risques, la stratégie et la performance. La [politique du PAM en matière de gestion globale des risques pour 2018](#)¹ a pour objet de définir une méthode pragmatique, systématique et rigoureuse de détection et de gestion des risques à l'échelle de l'ensemble du PAM qui soit clairement liée à la réalisation de ses objectifs stratégiques.
6. Le [Cadre de contrôle du PAM](#)² décrit comment l'institution conçoit le contrôle et fait le point sur l'évolution des structures et activités mises en place pour donner corps à cette vision, notamment les cadres de gouvernance, de responsabilité à l'égard du Conseil d'administration et de contrôle, et les dispositions correspondantes en matière de communication de l'information.

Examen de l'efficacité du contrôle interne

7. Les responsables qui sont chargés de faire appliquer et de superviser les contrôles internes dans les domaines placés sous leur responsabilité fournissent les éléments nécessaires à l'examen annuel de l'efficacité du contrôle interne au PAM, qui prend en considération:

¹ WFP/EB.2/2018/5-C.

² WFP/EB.A/2018/5-C.

- a) les observations transmises par l'ensemble des responsables du PAM dans le cadre du cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif, qui a été amélioré;
- b) le rapport annuel de Bureau de l'Inspecteur général pour 2019; et
- c) les autres éléments pertinents disponibles.

Risques et contrôle interne: points importants

8. En matière de risques et de contrôle interne, deux problèmes particulièrement sensibles se sont présentés en 2019. Compte tenu du constat dressé à l'issue des dernières enquêtes auprès du personnel, il est nécessaire que le PAM fasse en sorte que les employés soient protégés contre le harcèlement, les abus et la discrimination, à tous les échelons de l'institution. Le PAM a par conséquent entrepris d'investir dans **la culture organisationnelle et les règles de conduite sur le lieu de travail** afin d'ériger en priorité absolue pour 2020 la promotion d'un environnement sûr et respectueux où les principes déontologiques sont respectés, et ce pour l'ensemble du personnel. Les initiatives lancées par le PAM pour améliorer l'exemplarité de la hiérarchie et le respect des normes déontologiques sont récapitulées dans le [plan d'action détaillé](#) élaboré par la nouvelle Conseillère principale pour la culture organisationnelle.
9. Au vu des problèmes rencontrés en 2019 et du constat établi par le Bureau de l'Inspecteur général, il est également apparu que la question de **la sécurité sanitaire et la qualité des aliments** était prioritaire et méritait un renforcement des orientations stratégiques et des directives. Sur les 22 faits regrettables jugés sérieux rapportés par les responsables dans le cadre du cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif, six (soit 27 pour cent) concernaient des problèmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments qui s'étaient posés dans trois régions. Actuellement, le PAM achète des quantités records de vivres pour répondre à l'augmentation des besoins des bénéficiaires, tout en élargissant sa base de fournisseurs dans les pays en développement et en composant des assortiments alimentaires plus complexes; il est par conséquent indispensable qu'il reste vigilant à cet égard; un compte spécial a d'ailleurs été créé afin de faire en sorte que cette question obtienne les moyens et l'attention voulus.
10. La Déclaration sur le contrôle interne portant sur l'année 2018 attirait l'attention sur six problèmes particulièrement sensibles en matière de risques et de contrôle interne. Sur la question de la **gestion des organisations non gouvernementales (ONG)**, le PAM a certes entrepris de renforcer ses capacités, mais des problèmes subsistent sur le plan des capacités et de la présence des ONG, en partie à cause des restrictions imposées par les gouvernements hôtes, mais aussi du fait du manque de prévisibilité des ressources et du rythme de rotation du personnel au sein des organismes partenaires. Pour atténuer ces difficultés, le PAM travaille actuellement au renforcement des capacités et des moyens de l'Unité des partenariats avec les ONG implanté au Siège, à la mise à jour des directives institutionnelles et à la mise en place d'initiatives comme le [Portail des partenaires des Nations Unies](#).
11. En ce qui concerne **la gestion des bénéficiaires**, le PAM a pris des mesures très importantes au cours de l'année écoulée afin de poursuivre le déploiement et la mise à niveau de la plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE), de renforcer les capacités sur le terrain et d'élaborer et diffuser de nouvelles orientations comme le guide de la gestion des informations sur les bénéficiaires (*Beneficiary Information Management Guide*) récemment publié. La protection de la confidentialité des données personnelles et de la vie privée demeure une priorité alors que le PAM poursuit l'informatisation de ses échanges avec les bénéficiaires. Les expérimentations menées dans

quatre bureaux de pays ayant donné de bons résultats, le PAM met actuellement en place un mécanisme normalisé de réclamation et de remontée de l'information.

12. S'agissant de **la gestion des talents et de la planification des effectifs**, le PAM continue d'adapter les structures d'organisation aux besoins actuels et à venir, compte tenu de l'évolution du contexte mondial et de la montée en puissance de nouveaux modes opératoires. Les responsables évoquent les difficultés suivantes: un vivier de talents limité, la concurrence d'autres organismes, la difficulté à recruter des femmes pour exercer des fonctions de terrain, et des procédures de recrutement et de réaffectation souvent longues et complexes. Dans le prolongement des progrès accomplis jusqu'ici grâce à des initiatives telles que les examens de l'adaptation des structures d'organisation et le lancement du vivier des talents internationaux de demain, le PAM compte présenter une nouvelle politique en matière de personnel à la première session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration.
13. En ce qui concerne les **systèmes de suivi et d'évaluation**, le PAM investit dans les capacités d'analyse des données afin de mieux utiliser les données issues du suivi pour étayer les décisions opérationnelles et de contribuer à montrer de manière plus convaincante aux parties prenantes les résultats obtenus. Parmi les défis à relever figurent le recrutement de membres du personnel dont le profil de compétences correspond aux besoins ainsi que le recours à des contrôleurs extérieurs chargés du suivi-évaluation dans certaines situations. À cet égard, les mesures prises pour passer à une logique de suivi axée sur les risques devraient avoir des effets favorables notables au cours de l'année à venir, de même que les investissements dans les systèmes connexes, l'intégration des données et les outils de suivi des programmes visant à renforcer les capacités.
14. Certes, le PAM a réussi à replacer au premier plan son rôle de chef de file dans les situations d'urgence et à renforcer son **aptitude à amplifier ses opérations pour intervenir en cas de crise**, puisqu'il a fait face à 18 situations d'urgence simultanées dans le monde en 2019, soit un nombre sans précédent, mais cette question occupe à nouveau l'attention compte tenu de la pandémie mondiale de COVID-19. Afin de s'attaquer aux difficultés qui subsistent concernant la capacité d'intervention immédiate, l'accès humanitaire et les problèmes de sécurité, le PAM cherche à étoffer son vivier de personnel pour intervenir en situation d'urgence; à simplifier les procédures et les outils utilisés en cas de crise; à améliorer les mécanismes de financement et de hiérarchisation des priorités; et à renforcer les capacités d'intervention dans des contextes particulièrement complexes.
15. Enfin, en ce qui concerne la **mise en place et l'intégration des systèmes informatiques et la cybersécurité**, les défis à relever sont la capacité du PAM à adopter les nouvelles technologies adaptées à ses besoins, l'éparpillement des systèmes et des plateformes et les difficultés d'accès à l'Internet dans les zones reculées. Le PAM a beaucoup investi pour renforcer les structures et les modalités de gouvernance, établir des normes pour les systèmes développés à l'échelle locale, mettre en place la protection des données et la détection des menaces, désactiver les anciens systèmes et restructurer l'environnement réseau. L'informatique est par nature un domaine dans lequel le PAM devra s'améliorer en permanence afin de rester à niveau, car l'informatisation va continuer de figurer en tête des priorités d'organisation.

Déclaration

16. Tous les contrôles internes ont inévitablement des limites – y compris la possibilité d'être contournés; de ce fait, le PAM ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs concernant les opérations, les rapports et la conformité. De plus, les circonstances évoluant, l'efficacité des contrôles internes est elle aussi susceptible de varier dans le temps.

17. Compte tenu des éléments ci-dessus, je considère, à ma connaissance et à la lumière des informations dont je dispose, que le PAM a appliqué un dispositif de contrôle interne satisfaisant durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au référentiel intégré de contrôle interne établi par le COSO en 2013.
18. Soucieux d'améliorer en permanence son dispositif de contrôle interne, le PAM est déterminé à remédier aux problèmes de contrôle interne et de gestion des risques signalés ci-dessus.

David M. Beasley
Directeur exécutif

Rome, le 5 mai 2020

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT I
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2019
(en millions de dollars)

	Note	2019	2018
Actifs			
Actifs - court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	1 471,9	1 116,1
Placements à court terme	2.2	1 521,4	1 669,3
Contributions à recevoir	2.3	3 665,4	3 011,0
Stocks	2.4	936,4	853,8
Autres comptes débiteurs	2.5	319,0	218,0
		7 914,1	6 868,2
Actifs - long terme			
Contributions à recevoir	2.3	569,3	510,8
Placements à long terme	2.6	763,9	629,3
Immobilisations corporelles	2.7	180,4	162,2
Immobilisations incorporelles	2.8	7,2	4,5
		1 520,8	1 306,8
Total des actifs		9 434,9	8 175,0
Passifs			
Passifs - court terme			
Dettes et charges à payer	2.9	936,2	727,8
Produits constatés d'avance	2.10	911,3	783,4
Provisions	2.11	14,2	11,8
Avantages du personnel	2.12	42,1	41,2
Prêt	2.13	5,7	5,7
		1 909,5	1 569,9
Passifs - long terme			
Produits constatés d'avance	2.10	571,0	495,8
Avantages du personnel	2.12	1 023,5	737,0
Prêt	2.13	60,9	66,6
		1 655,4	1 299,4
Total des passifs		3 564,9	2 869,3
Actifs nets		5 870,0	5 305,7
Solde des fonds et réserves			
Soldes des fonds	2.15	5 437,8	4 898,4
Réserves	2.15	432,2	407,3
Total des soldes des fonds et réserves		5 870,0	5 305,7

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

David M. Beasley
 Directeur exécutif
 Rome, 30 mars 2020

Manoj Juneja
 Sous-Directeur exécutif chargé du
 Département de la gestion des
 ressources et Directeur financier

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019
(en millions de dollars)

	Note	2019	2018
Produits			
Contributions en espèces	3.1	7 375,3	6 783,4
Contributions en nature	3.2	594,7	451,5
Écarts de change	3.3	15,0	(84,4)
Rendement des placements	3.4	78,6	44,4
Autres produits	3.5	208,0	173,4
Total des produits		8 271,6	7 368,3
Charges			
Transferts de type monétaire effectués	4.1	2 134,0	1 760,5
Produits alimentaires distribués	4.2	2 346,0	2 132,6
Services de distribution et services connexes	4.3	864,1	758,7
Traitements, salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	4.4	1 109,4	979,7
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4.5	212,6	163,3
Services contractuels et autres services	4.6	851,8	750,9
Charges financières	4.7	1,7	1,8
Dépréciation et amortissement	4.8	45,3	47,4
Autres charges	4.9	48,5	44,8
Total des charges		7 613,4	6 639,7
Excédent de l'exercice		658,2	728,6

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019
(en millions de dollars)

Note	Excédent cumulé/soldes des	Excédent (Déficit)	Réserves	Total de l'actif net
Total de l'actif net au 31 décembre 2018	4 169,8	728,6	407,3	5 305,7
Allocation de l'excédent de 2018	728,6	(728,6)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2019				
Montants transférés aux (des) réserves	2.15 (24,9)	-	24,9	-
Gains nets latents sur les placements à long terme	2.6/2.15 85,4	-	-	85,4
(Pertes) actuarielles sur les passifs liés aux avantages du personnel	2.12 (179,3)	-	-	(179,3)
Excédent de l'exercice	-	658,2	-	658,2
Total des variations de l'exercice	(118,8)	658,2	24,9	564,3
Total de l'actif net au 31 décembre 2019	4 779,6	658,2	432,2	5 870,0

Note	Excédent cumulé/soldes des fonds	Excédent (déficit)	Réserves	Total de l'actif net
Total de l'actif net au 31 décembre 2017	3 841,8	211,7	380,4	4 433,9
Allocation de l'excédent de 2017	211,7	(211,7)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2018				
Montants transférés aux (des) réserves	2.15 (26,9)	-	26,9	-
(Pertes) nettes latentes sur les placements à long terme	2.15 (34,3)	-	-	(34,3)
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	2.15 177,5	-	-	177,5
Excédent de l'exercice	-	728,6	-	728,6
Total des variations de l'exercice	116,3	728,6	26,9	871,8
Total de l'actif net au 31 décembre 2018	4 169,8	728,6	407,3	5 305,7

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019
(en millions de dollars)

	Note	2019	2018
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:			
Excédent de l'exercice		658,2	728,6
Ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Dépréciation et amortissement	2.7/2.8	45,3	47,4
(Gains) latents sur les placements à court terme	2.2	(7,9)	(0,6)
Pertes (gains) latentes sur les placements à long terme	2.6	(5,0)	5,7
(Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme	2.2/2.6	(3,2)	(3,5)
(Diminution) de la valeur amortie du prêt à long terme	2.13	(0,4)	(0,4)
Intérêts dus sur le prêt à long terme	2.13	2,1	2,2
(Augmentation) des stocks	2.4	(82,6)	(149,0)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	2.3	(712,9)	380,2
(Augmentation) des autres comptes débiteurs	2.5	(102,3)	(76,9)
(Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	(8,6)	(0,4)
Augmentation des dettes et charges à payer	2.9	208,4	72,9
Augmentation (diminution) des produits constatés d'avance	2.10	203,1	(649,0)
Augmentation des provisions	2.11	2,4	5,5
Augmentation des avantages du personnel nette des gains/pertes actuariels afférents aux avantages postérieurs à l'emploi	2.12	108,1	77,6
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		304,7	440,3
Flux de trésorerie provenant des activités de placement:			
Diminution (augmentation) des placements à court terme	2.2	163,0	(455,0)
Diminution (augmentation) des intérêts échus à recevoir	2.5	1,3	(4,6)
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(48,2)	(46,3)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(53,4)	(79,2)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(4,2)	(0,5)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement		58,5	(585,6)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:			
Charges financières sur le prêt	2.13	(2,1)	(2,2)
Remboursement de la tranche annuelle du principal au titre du prêt	2.13	(5,3)	(5,3)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement		(7,4)	(7,5)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		355,8	(152,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	2.1	1 116,1	1 268,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	2.1	1 471,9	1 116,1

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS¹
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019
(en millions de dollars)

	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif	Plan d'exécution
	Budget initial	Budget final ²			
Coûts des projets³	-	-	100,3	(100,3)	-
Coûts des PSP					
Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture	6 122,8	7 848,8	5 154,7	2 694,1	5 871,9
Résultat stratégique 2: Personne ne souffre de malnutrition	889,0	998,6	409,6	589,0	673,5
Résultat stratégique 3: La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité et des revenus	223,4	248,7	125,6	123,1	162,4
Résultat stratégique 4: Les systèmes alimentaires sont durables	326,6	349,6	171,5	178,1	249,1
Résultat stratégique 5: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD	98,7	133,4	59,0	74,4	75,5
Résultat stratégique 6: Les politiques appuyant le développement durable sont cohérentes	4,7	3,9	0,8	3,1	2,1
Résultat stratégique 7: Les pays en développement ont accès à toute une gamme de ressources financières qu'ils investissent dans le développement	0,2	0,6	0,3	0,3	0,1
Résultat stratégique 8: Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les objectifs de développement durable	1 139,0	1 545,9	993,9	552,0	1 005,4
Coûts d'appui directs ajustés	393,4	490,2	308,3	181,9	381,4
Total partiel des coûts des PSP	9 197,8	11 619,7	7 223,7	4 396,0	8 421,5
Dépenses ordinaires AAP	385,1	385,1	384,2	0,9	385,1
Initiatives internes d'importance primordiale	50,5	60,7	38,8	21,9	50,5
Total partiel, coûts indirects	435,6	445,8	423,0	22,8	435,6
Total	9 633,4	12 065,5	7 747,0	4 318,5	8 857,1

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers

¹ Établi sur la base des engagements.

² Le budget final correspond aux besoins opérationnels approuvés au 31 décembre de l'année considérée. Le plan d'exécution, pour sa part, correspond aux besoins opérationnels prioritaires, retenus comme tels sur la base des prévisions de ressources disponibles et des problèmes opérationnels au 1^{er} janvier 2019.

³ Comme le Conseil l'avait autorisé, en 2019, certains pays ont mené de front, pour une durée limitée, des activités relevant de l'ancien système fondé sur les projets et la mise en œuvre de leur PSP.

Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2019

Note 1: Méthodes comptables

Entité publiant les états financiers

1. Le PAM a été établi en 1961 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Conférence de la FAO en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé de l'aide alimentaire. Les buts du PAM sont les suivants: a) utiliser l'aide alimentaire pour appuyer le développement économique et social; b) répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés; c) promouvoir la sécurité alimentaire mondiale conformément aux recommandations formulées par l'ONU et la FAO.
2. Le PAM est placé sous l'autorité d'un Conseil d'administration composé de 36 membres qui est chargé de fournir un appui intergouvernemental, de donner des orientations et de superviser les activités du PAM. L'institution est dirigée par un Directeur exécutif qui est nommé conjointement par le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de la FAO.
3. Le PAM a son Siège à Rome (Italie). En 2019, le PAM fournissait une assistance dans environ 83 pays, où les opérations qu'il mène sont supervisées par six bureaux régionaux.
4. Les états financiers portent sur les activités du PAM tandis que l'information sur les entités contrôlées conjointement figure à la Note 12.

Base utilisée pour établir les états financiers

5. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, selon le principe du coût historique, à l'exception des placements comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la norme internationale d'information financière appropriée qui a été appliquée.
6. L'État des flux de trésorerie (État IV) est établi sur la base de la méthode indirecte.
7. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Estimations et appréciations

8. Pour préparer les états financiers conformément aux normes IPSAS, la direction a recours à des appréciations, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et les montants déclarés des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et hypothèses connexes se fondent sur l'expérience passée et divers autres facteurs que l'on juge raisonnables au vu de la situation et des informations disponibles à la date de la préparation des états financiers, dont les résultats constituent la base des appréciations de la valeur des actifs et des passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les résultats effectifs sont susceptibles d'être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont revues en permanence. Tout changement apporté à une estimation est comptabilisé dans la période durant laquelle il intervient et toute période ultérieure affectée par ce changement.

9. Les estimations comptables et hypothèses utilisées susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs sont les suivantes: évaluation actuarielle des avantages du personnel; dépréciation d'actifs; sélection de la durée de vie utile et méthode d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles; provisions et passifs éventuels.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

10. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux gérés par les gestionnaires de placements.
11. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

12. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.
13. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
14. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
15. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" (Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities—des obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément) détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.
16. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net. Les gains et les pertes sont sortis de la rubrique des actifs nets et comptabilisés à titre d'excédent ou de déficit lorsque les actifs sont sortis du bilan.
17. L'intégralité des passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Stocks

18. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur. En vertu du cadre juridique dans lequel le PAM exerce ses activités, la propriété des produits alimentaires est habituellement transférée au gouvernement du pays bénéficiaire au point d'entrée dans le pays où ils doivent être distribués. Même si la propriété des produits alimentaires stockés dans ses entrepôts situés dans les pays bénéficiaires a été transférée, le PAM les comptabilise en tant que stocks, car il en conserve la garde matérielle et le contrôle.
19. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur¹ s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.

Contributions à recevoir

20. Les contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
21. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dévalorisation et des provisions pour réduction estimée des produits provenant des contributions.
22. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable, sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
23. Les immobilisations corporelles ou incorporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles ou incorporelles et produits provenant des contributions.

Immobilisations corporelles

24. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles et produits provenant des contributions. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à dépréciation. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

¹ Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Autre matériel	3
Aménagements	5
Véhicules à moteur	
Légers	5
Lourds et blindés	8
Outillage	3

25. En 2019, le PAM a porté la durée de vie économique estimée des véhicules blindés et des véhicules lourds de 5 ans à 8 ans compte tenu de l'expérience et des principes opérationnels relatifs à leur utilisation. Cette modification s'est traduite par une diminution de 7,3 millions de dollars de la dotation aux amortissements en 2019, du fait de l'allongement de la durée d'amortissement des actifs, et par une augmentation équivalente de la valeur comptable des immobilisations corporelles.
26. Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des aménagements restant à courir ou la durée du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.
27. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

28. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits provenant des contributions.
29. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Logiciels de conception interne	6
Logiciels commerciaux	3
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

Avantages du personnel

30. Le PAM comptabilise les avantages du personnel dans les catégories indiquées ci-après:
- les avantages à court terme du personnel, qui sont payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
 - les avantages postérieurs à l'emploi;
 - les autres avantages à long terme du personnel; et
 - les indemnités de cessation de service.

Les indemnités de cessation de service sont comptabilisées en charge seulement lorsque le PAM s'est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin au service d'un membre du personnel avant la date normale de départ à la retraite ou à verser des indemnités de cessation de services dans le cadre d'une offre destinée à encourager les départs volontaires.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

31. Le PAM est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (ci-après, la Caisse) qui a été créée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel. La Caisse est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Comme spécifié à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
32. Cette caisse expose les organismes affiliés aux risques actuariels liés aux employés en activité et aux anciens employés d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pensions et les coûts entre chacun des organismes affiliés. Le PAM et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tout comme les autres organismes qui y participent, ne sont pas en mesure de déterminer la quote-part du PAM dans les engagements au titre des prestations définies, les avoirs du régime et les coûts de façon suffisamment fiable aux fins de comptabilisation. En conséquence, le PAM assimile ce régime à un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations du PAM à la Caisse pendant l'exercice financier sont inscrites aux charges dans l'État des résultats financiers.

Provisions et passifs éventuels

33. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
34. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

Produits provenant des contributions

35. Le PAM comptabilise les produits provenant des contributions lorsque celles-ci sont confirmées par écrit et lorsque leur versement doit intervenir durant l'exercice financier en cours. S'agissant des contributions convenues pour des exercices à venir, le PAM inscrit un

élément d'actif (trésorerie ou contribution à recevoir) et un élément de passif (produit constaté d'avance) lorsque l'accord est confirmé par écrit. Ce n'est au début de l'exercice concerné par la contribution, tel que stipulé par le donateur, que le montant des produits constatés d'avance est diminué, et le produit est constaté.

Produits alimentaires distribués et transferts de type monétaire effectués

36. Les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants ou aux prestataires de services chargés de les distribuer.
37. Les transferts de type monétaire sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont effectués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont effectués par les partenaires coopérants ou les prestataires de services.

Comptabilisation par fonds et information sectorielle

38. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifique. Chacun des fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.
39. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois catégories: i) fonds de catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
40. Suite à l'approbation du Plan stratégique pour 2017-2021, les PSP accompagnés d'un budget de portefeuille de pays ont appliqué le nouveau cadre relatif aux programmes et de financement, ce qui a exigé d'amender certains articles du Règlement général et du Règlement financier du PAM. À sa deuxième session ordinaire de 2018, le Conseil a approuvé les amendements proposés au Règlement général et au Règlement financier avec une date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019².
41. Les fonds de catégories d'activités désignent une entité comptable établie par le Conseil pour comptabiliser les produits provenant des contributions et les charges correspondant à chaque catégorie d'activités, à savoir les plans stratégiques de pays, les plans stratégiques de pays provisoires, les opérations d'urgence limité et les plans stratégiques de pays provisoires de transition.

² WFP/EB.2/2018/5-A/1.

42. Le Fonds général correspond à l'entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des CAI, des recettes accessoires, de la Réserve opérationnelle et des contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.
43. Les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
44. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.
45. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords conclus avec des tierces parties sont incorporées aux autres produits.

Comparaisons budgétaires

46. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément à la classification fonctionnelle ou aux résultats stratégiques du PAM.
47. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion annuel, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes et des initiatives internes d'importance primordiale. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou dans le cadre des pouvoirs délégués par celui-ci.
48. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établis sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV Flux de trésorerie).
49. Le budget présenté dans l'État V correspond aux besoins opérationnels du PAM et comprend le plan d'exécution. Celui-ci correspond à un plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues de façon à tenir compte du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus. Le plan d'exécution est décrit dans le Plan de gestion et comprend, d'une part, le plan de travail hiérarchisé pour ce qui est des coûts directs et, d'autre part, le budget des coûts.

d'administration et d'appui aux programmes et celui des initiatives internes d'importance primordiale pour ce qui est des coûts indirects.

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	317,9	172,0
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	108,9	67,3
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	587,4	575,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	457,7	301,8
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 471,9	1 116,1

50. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Placements à court terme		
Placements à court terme	1 514,4	1 662,1
Fraction courante des placements à long terme (Note 2.6)	7,0	7,2
Total des placements à court terme	1 521,4	1 669,3

51. Les placements à court terme sont répartis en deux tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risques des placements à court terme n'a pratiquement pas changé en 2019, et il est demeuré très faible dans un contexte caractérisé par des rendements peu élevés en chiffres absolus.
52. Les placements à court terme ont été évalués à 1 514,4 millions de dollars au 31 décembre 2019 (1 662,1 millions de dollars au 31 décembre 2018). Sur ce montant, 740,8 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (880,1 millions de dollars au 31 décembre 2018), 405,6 millions de dollars, des obligations émises par des sociétés commerciales (412,1 millions de dollars au 31 décembre 2018) et 368,0 millions de dollars, des titres garantis par des actifs (369,9 millions de dollars au 31 décembre 2018). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.

53. Au 31 décembre 2019, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est de 3,7 millions de dollars (12,4 million de dollars au 31 décembre 2018).
54. Les variations des comptes des placements à court terme enregistrées pendant l'exercice sont les suivantes:

	2018	Apports/ (déductions) nets	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2019
<i>En millions de dollars</i>						
Placements à court terme	1 662,1	(201,3)	39,3	6,4	7,9	1 514,4
Fraction courante des placements à long terme	7,2	(0,6)	0,4	-	-	7,0
Total des placements à court terme	1 669,3	(201,9)	39,7	6,4	7,9	1 521,4

55. En 2019, les placements à court terme ont diminué de 147,9 millions de dollars. Cette diminution comprend des gains nets latents de 7,9 millions de dollars, reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles figurant dans l'État des flux de trésorerie, ainsi qu'aux intérêts amortis sur la partie courante des placements à long terme, soit 0,4 million de dollars, également reflétés dans les ajustements en tant qu'élément de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 3,2 millions de dollars. Le solde net des montants correspondants aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme de 6,8 millions de dollars, soit 163,0 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

	2019	2018
<i>En millions de dollars</i>		
Composition:		
Portion courante	3 665,4	3 011,0
Portion non courante	569,3	510,8
Total net des contributions à recevoir	4 234,7	3 521,8
Contributions en espèces	4 051,3	3 432,7
Contributions en nature	302,3	198,4
Total des contributions à recevoir avant provision	4 353,6	3 631,1

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Provision pour réduction des produits provenant des contributions	(109,3)	(99,8)
Provision pour dévalorisation	(9,6)	(9,5)
Total net des contributions à recevoir	4 234,7	3 521,8

56. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues 12 mois à compter du 31 décembre 2019.
57. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des opérations bilatérales, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un projet, une activité ou un pays donné.
58. Le tableau ci-après montre le classement chronologique des contributions à recevoir:

	2019		2018	
	<i>En millions de dollars</i>	%	<i>En millions de dollars</i>	%
Classement chronologique				
2019	3 849,1	88	-	-
2018	399,3	9	3 200,0	87
2017	76,2	2	275,4	7
2016 et années antérieures	60,4	1	216,2	6
Total partiel	4 385,0	100	3 691,6	100
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	(31,4)	-	(60,5)	-
Total des contributions à recevoir avant provision	4 353,6	100	3 631,1	100

59. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dévalorisation et des provisions pour réduction estimée des produits provenant des contributions.
60. La provision pour réduction des produits provenant des contributions correspond au montant estimatif de toute réduction des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient liées. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
61. La variation des provisions pour réduction des produits provenant des contributions enregistrée en 2019 est la suivante:

	2018	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2019
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour réduction des produits provenant des contributions	99,8	(42,1)	51,6	109,3

62. En 2019, la réduction des contributions à recevoir s'est montée à 42,1 millions de dollars. Cette réduction est comptabilisée à titre d'utilisation de la provision pour réduction des produits provenant des contributions et est reflétée dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2019, le montant final de la provision requise a été estimé à 109,3 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 51,6 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
63. Le montant comptabilisé est établi après examen des contributions à recevoir; il s'agit de détecter toutes les composantes qui risquent de s'avérer impossibles à recouvrer compte tenu d'éléments objectifs qui attestent d'une dévalorisation résultant d'un ou plusieurs faits, survenus après la comptabilisation initiale de la contribution à recevoir ("fait générateur de perte"), ce(ces) fait(s) générateur(s) de perte ayant un impact sur le montant estimatif des flux de trésorerie futurs des contributions à recevoir ou d'un groupe de produits à recevoir. La provision pour dévalorisation est constituée pour les cas dans lesquels des dépenses ont déjà été engagées alors qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas le financement correspondant à une contribution à recevoir. La passation par profits et pertes proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 10 000 dollars.
64. En 2019, le montant de la provision pour dévalorisation a évolué comme suit:

	2018	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2019
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour dévalorisation	9,5	(0,3)	0,4	9,6

65. En 2019, les annulations se montant à 0,3 million de dollars ont été comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2019, le montant final de la provision pour dévalorisation requise est estimé à 9,6 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 0,4 million de dollars de la provision a été inscrite à titre d'ajustement pour l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.4: Stocks

66. Les tableaux ci-dessous font apparaître les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires – telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dévalorisation.

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires en stock	634,7	552,9
Produits alimentaires en transit	288,4	289,1
Total partiel, produits alimentaires	923,1	842,0
Moins: provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,5)	(3,9)
Total, produits alimentaires	919,6	838,1
Articles non alimentaires	17,5	16,4
Moins: provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	(0,7)	(0,7)
Total, articles non alimentaires	16,8	15,7
Total des stocks	936,4	853,8

Produits alimentaires - rapprochement	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Stocks d'ouverture	838,1	689,6
Réintégration de: provision pour dévalorisation	3,9	3,8
Achats de produits alimentaires	1 582,5	1 460,0
Contributions en nature reçues	478,7	428,3
Transport et coûts connexes	347,9	372,7
Total des stocks disponibles pour distribution	3 251,1	2 954,4
Moins: Produits alimentaires distribués	(2 328,0)	(2 112,4)
Moins: Provision pour dévalorisation	(3,5)	(3,9)
Total, produits alimentaires	919,6	838,1

67. Pour 2019, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 346,0 millions de dollars (2 132,6 millions de dollars en 2018), comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 2 328,0 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 18,0 millions de dollars aux articles non alimentaires (2 112,4 millions de dollars et 20,2 millions de dollars respectivement en 2018).
68. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
69. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
70. Les stocks incluent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques gérés par le Réseau de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.

71. Ces articles non alimentaires se composent notamment de bâtiments ou d'entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration des eaux, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de bâches antiprojectiles, de pneumatiques, de véhicules à moteur et de pièces détachées.
72. Au 31 décembre 2019, les stocks de produits alimentaires représentaient 1,8 million de tonnes, d'une valeur de 923,1 millions de dollars (contre 1,6 million de tonnes et 842,0 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2018).
73. La valeur des stocks est calculée après déduction pour dévalorisation ou obsolescence. Une provision pour dévalorisation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels relatifs aux produits dont le PAM assume la garde. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,38 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 4,03 pour cent de celle des articles non alimentaires (en 2018, le montant de la provision représentait 0,46 pour cent pour les produits alimentaires et 4,22 pour cent pour les articles non alimentaires). En 2019, un montant de 0,3 million de dollars correspondant à la valeur totale des articles non alimentaires détériorés, est comptabilisé à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2019, le montant final de la provision pour dévalorisation requise est estimé à 4,2 millions de dollars. Par conséquent, l'État des résultats financiers reflète une diminution de 0,1 million de dollars de la provision pour dévalorisation.
74. En 2019, la variation des provisions pour dévalorisation est la suivante:

	2018	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2019
<i>En millions de dollars</i>				
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	3,9	-	(0,4)	3,5
Provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	0,7	(0,3)	0,3	0,7
Total des provisions	4,6	(0,3)	(0,1)	4,2

Note 2.5: Autres comptes débiteurs

	2019	2018
<i>En millions de dollars</i>		
Avances aux fournisseurs	89,0	69,6
Avances au personnel	28,6	28,5
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tiers	1,3	6,5
Comptes débiteurs divers	232,3	141,7
Total, autres comptes débiteurs avant provision	351,2	246,3
Provision pour dévalorisation	(32,2)	(28,3)
Total net, autres comptes débiteurs	319,0	218,0

75. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.

76. Les avances au personnel correspondent aux avances en espèces qui lui sont consenties au titre des indemnités pour frais d'études, de l'allocation logement, des voyages autorisés et des autres indemnités dues au personnel. Conformément au Règlement et au Statut du personnel, ces avances ne portent pas intérêt.
77. Un accord avec un tiers est un contrat juridiquement contraignant liant le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.
78. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements.
79. Les autres comptes débiteurs sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour dévalorisation. Au 31 décembre 2019, le montant de la provision requise a été estimé à 32,2 millions de dollars, dont 29,5 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 2,7 millions de dollars pour les autres comptes débiteurs (27,2 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 1,1 million de dollars pour les autres comptes débiteurs en 2018).
80. En 2019, le montant de la provision pour dévalorisation a évolué comme suit:

	2018	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	Ajustement pour réévaluation	2019
	<i>En millions de dollars</i>				
Total de la provision pour dévalorisation	28,3	(0,2)	3,4	0,7	32,2

81. L'ajustement pour réévaluation correspond à la réévaluation de la provision libellée en monnaies autres que le dollar.
82. Une augmentation de 3,4 millions de dollars dans la provision pour dévalorisation a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.6: Placements à long terme

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	56,9	61,1
Portion courante (Note 2.2)	(7,0)	(7,2)
Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	49,9	53,9
Obligations	321,0	300,8
Actions	393,0	274,6
Total, obligations et actions	714,0	575,4
Total des placements à long terme	763,9	629,3

83. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions.
84. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.13), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au-dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.
85. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2019, la valeur de réalisation de ces placements était de 68,7 millions de dollars (71,4 millions de dollars au 31 décembre 2018).
86. Les placements en obligations et en actions sont expressément détenus aux fins du financement des engagements du PAM au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et ne doivent pas être affectés au financement des opérations en cours du PAM. Bien que les placements soient réservés à cet usage, et ne soient pas disponibles pour financer des opérations en cours, ils ne sont pas soumis à des restrictions légales spécifiques et ne peuvent être comptabilisés à titre d'actifs du régime, selon la définition arrêtée aux termes de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).
87. Les placements en actions sont effectués par le biais de six fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant l'indice MSCI All Country World Index.
88. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations, soit 138,6 millions de dollars, est imputable aux placements en actions et en obligations des montants imputés aux fonds et aux projets au titre des passifs liés aux avantages du personnel et à l'augmentation de la valeur de marché des actifs placés. Le virement en espèces de 48,5 millions de dollars a été placé conformément à la politique révisée de répartition des avoirs du PAM, aux termes de laquelle 40 pour cent des fonds mis en réserve pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel doivent être placés en obligations mondiales et 60 pour cent en actions mondiales. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.

89. La variation des comptes de placements à long terme en 2019 est la suivante:

	2018	Apports/ (déductions)	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2019
<i>En millions de dollars</i>						
Obligations et actions	575,4	48,5	7,3	(7,6)	90,4	714,0
Placements en STRIPS	53,9	(6,8)	2,8	-	-	49,9
Total des placements à long terme	629,3	41,7	10,1	(7,6)	90,4	763,9

90. En 2019, les placements à long terme se sont accrus de 134,6 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme des actifs financiers réalisables, à l'exception des contrats de change à terme (montant notionnel de 18,9 millions de dollars), qui sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. En conséquence, conformément aux normes IPSAS, le montant net des gains latents de 85,4 millions de dollars correspondant à ces actifs financiers considérés comme réalisables a été comptabilisé à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les gains latents nets d'un montant de 1,1 million de dollars correspondant aux instruments financiers dérivés, ainsi que les gains latents nets d'un montant de 3,9 millions de dollars correspondant aux écarts de change sur les éléments monétaires, sont reflétés dans l'État des résultats financiers. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 2,8 millions de dollars, sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dans l'État des flux de trésorerie; ils apparaissent au titre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 3,2 millions de dollars. Le solde, déduction faite d'un reclassement de placements à long terme dans la catégorie des placements à court terme de 6,8 millions de dollars, s'établit à 48,2 millions de dollars; ce montant apparaît dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2018	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2018	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2019	
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	43,1	0,6	(1,4)	42,3	(4,1)	(1,5)	0,2	(5,4)	36,9
Temporaires	109,8	13,2	(12,8)	110,2	(78,4)	(12,5)	9,1	(81,8)	28,4
Matériel informatique	13,5	2,0	(0,9)	14,6	(11,7)	(1,2)	0,8	(12,1)	2,5
Autre matériel	59,1	9,0	(2,4)	65,7	(48,4)	(7,3)	3,2	(52,5)	13,2
Aménagements	2,0	0,1	(1,3)	0,8	(0,4)	(0,1)	0,1	(0,4)	0,4
Véhicules à moteur									
Légers	84,5	15,7	(10,3)	89,9	(57,6)	(12,0)	10,0	(59,6)	30,3
Lourds et blindés	101,9	13,0	(0,3)	114,6	(70,9)	(6,0)	0,3	(76,6)	38,0
Aménagements des locaux loués	22,5	13,3	(0,4)	35,4	(18,1)	(3,2)	0,9	(20,4)	15,1
Éléments d'actifs fixes en construction	15,4	0,7	(0,5)	15,6	-	-	-	-	15,6
Total	451,8	67,6	(30,3)	489,1	(289,6)	(43,8)	24,6	(308,8)	180,4

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2017	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2018	
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	25,3	18,8	(1,0)	43,1	(3,9)	(1,2)	1,0	(4,1)	39,0
Temporaires	103,1	14,0	(7,3)	109,8	(71,4)	(13,0)	6,0	(78,4)	31,4
Matériel informatique	12,4	1,4	(0,3)	13,5	(10,9)	(1,1)	0,3	(11,7)	1,8
Autre matériel	54,4	8,8	(4,1)	59,1	(46,1)	(6,2)	3,9	(48,4)	10,7
Aménagements	0,6	1,4	-	2,0	(0,3)	(0,1)	-	(0,4)	1,6
Véhicules à moteur									
Légers									
Lourds et blindés	175,9	28,1	(17,6)	186,4	(121,0)	(22,2)	14,7	(128,5)	57,9
Aménagements des locaux loués									
Éléments d'actifs fixes en construction	21,7	1,3	(0,5)	22,5	(16,6)	(2,0)	0,5	(18,1)	4,4
Total	5,2	14,6	(4,4)	15,4	-	-	-	-	15,4

91. En 2019, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments, des véhicules à moteur et les immobilisations en cours. Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est chiffré au total à 37,3 millions de dollars (53,2 millions de dollars au 31 décembre 2018), dont 8,6 millions de dollars d'immobilisations reçues sous forme de dons (0,4 million de dollars au 31 décembre 2018). La valeur comptable nette de la catégorie des immobilisations corporelles est communiquée dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de l'exercice, soit 43,8 millions de dollars (45,8 millions de dollars en 2018), étant indiquées dans l'État des résultats financiers.
92. En 2019, le PAM a porté la durée de vie économique estimée des véhicules blindés et des véhicules lourds de 5 ans à 8 ans compte tenu de l'expérience et des principes opérationnels relatifs à leur utilisation. Cette modification s'est traduite par une diminution de 7,3 millions de dollars de la dotation aux amortissements en 2019, du fait de l'allongement de la durée d'amortissement des actifs, et par une augmentation équivalente de la valeur comptable des immobilisations corporelles.
93. La catégorie "Autre matériel" comprend le matériel de bureau, les équipements de sûreté et de sécurité, le matériel de télécommunications et l'outillage.
94. Les immobilisations corporelles sont capitalisées si leur coût est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
95. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. L'examen effectué en 2019 a montré qu'il n'y avait pas eu de dévalorisation.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2018	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2018	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2019	
	<i>En millions de dollars</i>								
Logiciels de conception interne	57,4	2,9	-	60,3	(53,1)	(1,5)	-	(54,6)	5,7
Logiciels commerciaux	2,8	-	(0,1)	2,7	(2,8)	-	(0,1)	(2,7)	-
Licences et droits d'utilisation	0,7	-	-	0,7	(0,7)	-	-	(0,7)	-
Actifs incorporels en cours de mise au point	0,2	1,3	-	1,5	-	-	-	-	1,5
Total des immobilisations incorporelles	61,1	4,2	(0,1)	65,2	(56,6)	(1,5)	(0,1)	(58,0)	7,2

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Au 31 déc. 2017	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2018
<i>En millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	56,5	0,3	0,6	57,4	(51,5)	(1,6)	-	(53,1)	4,3
Logiciels commerciaux	2,8	-	-	2,8	(2,8)	-	-	(2,8)	-
Licences et droits d'utilisation	0,7	-	-	0,7	(0,7)	-	-	(0,7)	-
Actifs incorporels en cours de mise au point	0,6	0,2	(0,6)	0,2	-	-	-	-	0,2
Total des immobilisations incorporelles	60,6	0,5	-	61,1	(55,0)	(1,6)	-	(56,6)	4,5

96. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche et à la maintenance.
97. La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles est incluse dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement pour l'exercice, soit 1,6 million de dollars, apparaissant dans l'État des résultats financiers.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Montants dus aux fournisseurs	142,3	138,9
Montants dus aux donateurs	15,9	12,3
Comptes créditeurs divers	119,0	71,8
Total partiel, dettes	277,2	223,0
Charges à payer	659,0	504,8
Total, dettes et charges à payer	936,2	727,8

98. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
99. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
100. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.
101. Les comptes créditeurs divers comprennent les montants dus au personnel et à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis ainsi que la juste valeur des contrats de change à terme.

Note 2.10: Produits constatés d'avance

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Portion courante	911,3	783,4
Portion non courante	571,0	495,8
Total produits constatés d'avance	1 482,3	1 279,2

102. Les produits constatés d'avance correspondent à des contributions pour lesquelles la comptabilisation du produit a été repoussée à des exercices ultérieurs étant donné que l'année stipulée par le donateur débute après la fin de l'exercice financier en cours.
103. La part courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait aux 12 prochains mois. La part non-courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait à la période débutant plus de 12 mois après la fin de l'exercice financier.

104. Conformément à la méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions décrite à la Note 1, le montant des produits constatés d'avance est diminué et celui des produits des contributions est comptabilisé dans l'État de la situation financière au début de l'exercice concerné par la contribution, tel que stipulé par le donateur.
105. Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des produits constatés d'avance en fonction de l'exercice auquel la contribution est affectée, comme stipulé par le donateur:

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Année de contribution		
2024	8,4	-
2023	34,6	1,1
2022	72,6	14,7
2021	455,4	159,8
2020	911,3	320,2
2019	-	783,4
Total produits constatés d'avance	1 482,3	1 279,2

Note 2.11: Provisions

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Provisions pour remboursements aux donateurs	11,1	9,2
Autres provisions	3,1	2,6
Total provisions	14,2	11,8

106. La provision pour remboursements aux donateurs est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions en espèces non utilisées pour le projet concerné. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
107. La variation de la provision pour remboursements aux donateurs enregistrée en 2019 est la suivante:

	2018	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2019
	<i>En millions de dollars</i>			
Provisions pour remboursements aux donateurs	9,2	(5,4)	7,3	11,1

108. En 2019, le montant total des remboursements aux donateurs s'est élevé à 5,4 millions de dollars. Ces remboursements sont comptabilisés comme utilisation de la provision pour remboursements aux donateurs et sont reflétés dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2019, le montant final de la provision requise a été estimé à 11,1 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 7,3 millions de dollars a été comptabilisée à

titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

109. Des provisions sont comptabilisées pour des actions en justice lorsque des déboursements sont à prévoir pour le règlement de ces affaires et que les montants peuvent être estimés de manière fiable.
110. La variation de la provision pour action en justice enregistrée en 2019 est la suivante:

	2018	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2019
	<i>En millions de dollars</i>			
Provisions pour action en justice	2,6	-	0,5	3,1

Note 2.12: Avantages du personnel

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Portion courante	42,1	41,2
Portion non courante	1 023,5	737,0
Total des passifs liés aux avantages du personnel	1 065,6	778,2

	2019			2018
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
	<i>En millions de dollars</i>			
Avantages à court terme	4,4	37,7	42,1	41,2
Avantages postérieurs à l'emploi	935,9	1,5	937,4	659,4
Autres avantages à long terme	80,8	5,3	86,1	77,6
Total des passifs liés aux avantages du personnel	1 021,1	44,5	1 065,6	778,2

2.12.1 Avantages à court terme du personnel

111. Les avantages à court terme se rapportent aux congés annuels, à l'indemnité pour frais d'études et aux montants engagés mais non versés au titre de l'ensemble des régimes à prestations. Les montants engagés mais non versés ont été estimés par des cabinets d'actuaire et portés aux passifs à court terme afférents aux avantages du personnel.

2.12.2 Avantages postérieurs à l'emploi

112. Les avantages postérieurs à l'emploi sont les régimes à prestations définies, qui comprennent les Plans d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.

113. Ces avantages postérieurs à l'emploi sont dus pour deux catégories de personnel: a) les fonctionnaires du cadre organique et des services généraux en poste au Siège; et b) le personnel national du cadre organique et des services généraux employé dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Ces deux catégories de personnel relèvent du Règlement du personnel de la FAO et du Règlement du personnel de l'ONU.
114. Les Plans d'assurance maladie après la cessation de service permettent aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer soit au Plan général d'assurance médicale (BMIP), soit au Régime de couverture médicale du personnel hors Siège recruté sur le plan national (MICS), en fonction de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent. Le BMIP couvre les membres du personnel du cadre organique ou des services généraux en poste au Siège. Le MICS couvre les fonctionnaires du cadre organique et des services généraux en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Les engagements au titre des prestations définies des Plans d'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actuelle de la part des coûts d'assurance médicale des retraités couverte par le PAM et les droits à prestations après cessation de service accumulés à ce jour par le personnel en activité.
115. Le régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste en Italie.
116. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service et, dans certaines circonstances, de compléter les pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

2.12.3 Autres avantages à long terme du personnel

117. Les autres avantages à long terme du personnel comprennent les congés dans les foyers et les autres indemnités liées au départ, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

2.12.4 Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel

118. Les passifs liés aux avantages du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM. Au 31 décembre 2019, le montant total des passifs liés aux avantages du personnel était de 1 065,6 millions de dollars, dont 1 021,1 millions de dollars calculés par des actuaires et 44,5 millions de dollars calculés par le PAM (733,2 millions de dollars et 45,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2018).
119. Sur ce montant total de 1065,6 millions de dollars, 716,7 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (601,8 millions de dollars au 31 décembre 2018). Le solde de 348,9 millions de dollars (176,4 millions de dollars au 31 décembre 2018) a été imputé au Fonds général.
120. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement pour faire face aux passifs liés aux avantages du personnel non encore couverts, actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment l'affectation annuelle d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars à la rubrique des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement financés à l'expiration de cette période de 15 ans.

2.12.5 Évaluations actuarielles des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés au départ

121. Les engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi (Plans d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation) et autres avantages liés au départ sont déterminés par des actuaires sur la base d'hypothèses actuarielles.
122. Le montant total des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages liés au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 1 016,7 millions de dollars au 31 décembre 2019 (729,9 millions de dollars en 2018); sur ce total, 690,0 millions de dollars correspondent aux avantages des membres du personnel du cadre organique et des services généraux en poste au Siège (533,5 millions de dollars en 2018), et 326,7 millions de dollars aux avantages des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux (196,4 millions de dollars en 2018).
123. Les charges annuelles correspondant aux passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi calculées par les actuaires ne comprennent pas l'amortissement des gains/(pertes). Le montant total des gains/(pertes) actuariels correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi figure donc dans l'État des variations de l'actif net. Les gains/(pertes) actuariels afférents à d'autres avantages liés au départ continuent d'être inscrits en charges dans l'État des résultats financiers pour l'exercice auquel ils se rapportent.

2.12.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

124. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés au départ) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2019, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2018.
125. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2019 ont entraîné une augmentation du montant net des engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages liés au départ, soit 286,8 millions de dollars (une diminution de 104,7 millions de dollars en 2018).
126. Conformément à la norme IPSAS 39, les principales hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
127. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des engagements du PAM correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages liés au départ au 31 décembre 2019.

Taux d'actualisation	<p>Taux établi sur la base de la méthode de la courbe des rendements, à partir des rendements d'obligations d'entreprise de première classe et des flux de trésorerie attendus de chacun des régimes en place au PAM. À compter de l'évaluation actuarielle de 2019, des taux d'actualisation distincts sont appliqués pour chacun des régimes, comme indiqué ci-après:</p> <p>Fonctionnaires internationaux et agents des services généraux au Siège: BMIP – 2,1 pour cent; autres indemnités liées au départ - 3,0 pour cent; régime des indemnités pour cessation de service – 0,7 pour cent et Plan d'indemnisation du personnel – 3,5 pour cent (taux global de 3,2 pour cent pour l'ensemble des régimes des fonctionnaires internationaux et des agents des services généraux au Siège en 2018).</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux des bureaux de pays et bureaux régionaux: Régime de couverture médicale - 3,7 pour cent; autres indemnités liées au départ - 3,1 pour cent; Plan d'indemnisation du personnel – 3,6 pour cent (taux global de 4,8 pour cent pour l'ensemble des régimes du personnel recruté sur le plan national, lors de l'évaluation de 2018).</p>
Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	<p>BMIP – 4,1 pour cent pour 2020, en diminution régulière pour atteindre 3,7 pour cent en 2028 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes (4,6 pour cent pour 2019, en diminution de 0,1 pour cent tous les deux ans pour atteindre 4,0 pour cent en 2030, puis de 0,1 pour cent par an pour atteindre 3,7 pour cent en 2033 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes, lors de l'évaluation de 2018)</p> <p>MICS – 8,6 pour cent en 2020, en diminution de 0,2 pour cent par an pour atteindre 4,0 pour cent en 2043 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes (9,4 pour cent en 2019, en diminution de 0,3 pour cent par an pour atteindre 6,7 pour cent en 2028, puis de 0,2 pour cent par an pour atteindre 4,9 pour cent en 2037, puis de 0,1 pour cent par an pour atteindre 4,0 pour cent en 2046 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes, lors de l'évaluation de 2018)</p>
Augmentation annuelle des traitements	3,0 pour cent, plus composante mérite (comme lors de l'évaluation de 2018)
Hausse annuelle du coût de la vie/inflation générale	<p>À compter de l'évaluation actuarielle de 2019, des taux d'inflation générale distincts sont appliqués pour chacun des régimes, comme indiqué ci-après:</p> <p>Fonctionnaires internationaux et agents des services généraux au Siège: BMIP – 1,9 pour cent; autres indemnités liées au départ – 2,2 pour cent ; régime des indemnités pour cessation de service – 1,8 pour cent et Plan d'indemnisation du personnel – 2,2 pour cent (taux global de 1,9 pour cent pour l'ensemble des régimes des fonctionnaires internationaux et des agents des services généraux au Siège en 2018).</p> <p>Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux des bureaux de pays et bureaux régionaux: Régime de couverture médicale - 2,2 pour cent; autres indemnités liées au départ – 2,2 pour cent; Plan d'indemnisation du personnel – 2,2 pour cent (taux global de 2,2 pour cent pour l'ensemble des régimes du personnel recruté sur le plan national, lors de l'évaluation de 2018).</p>
Taux de change futurs	Taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre 2019
Taux de mortalité	Les taux de mortalité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2019 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Taux d'invalidité	Les taux d'invalidité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2019 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Taux de conversion des droits à prestation	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2013 et 2018 (comme lors de l'évaluation de 2018)
Taux de retraite	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2013 et 2018 (comme lors de l'évaluation de 2018)
Méthode actuarielle	<p>Plans d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation.</p> <p>Autres régimes d'indemnités pour cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction jusqu'à la date de cessation de service.</p> <p>Pour les frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service. Pour les primes de rapatriement et le capital décès, méthode des unités de crédit projetées, l'attribution étant établie sur la base des prestations effectivement versées</p>

128. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs liés aux avantages du personnel calculés par les actuaires.

2.12.5.2 Rapprochement des engagements au titre des prestations définies

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2018 (montants retraités)	625,1	72,1	20,0	12,7	729,9
Coût des services pour 2019	42,3	7,5	1,7	0,6	52,1
Charges financières pour 2019	22,9	2,3	0,6	0,4	26,2
Montant brut des prestations effectivement versées pour 2019	(8,3)	(5,6)	(1,5)	(1,0)	(16,4)
Cotisations des participants	1,9	-	-	-	1,9
Modifications apportées aux plans et régimes	39,2	-	-	-	39,2
Variations de change	(7,0)	-	(0,5)	-	(7,5)
Autres pertes actuarielles	174,5	4,5	4,9	7,4	191,3
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2019	890,6	80,8	25,2	20,1	1 016,7

2.12.5.3 Charges annuelles pour l'année civile 2019

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des services	42,3	7,5	1,7	0,6	52,1
Charges financières	22,9	2,3	0,6	0,4	26,2
Pertes actuarielles	-	4,5	-	-	4,5
Coût au titre des services antérieurs	39,2	-	-	-	39,2
Total dépenses	104,4	14,3	2,3	1,0	122,0

2.12.5.4 Rapprochement de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Anciens employés	656,7	80,8	25,2	4,6	767,3
Employés en activité	233,9	-	-	15,5	249,4
Total	890,6	80,8	25,2	20,1	1 016,7
Pertes des engagements au titre des prestations définies	167,5	4,5	4,4	7,4	183,8

2.12.6 Passif lié aux avantages du personnel – Analyse de sensibilité

129. La principale hypothèse utilisée lors de l'évaluation de tous les régimes d'avantages du personnel concerne le taux d'actualisation. Une analyse de sensibilité du taux d'actualisation appliqué aux passifs liés aux avantages du personnel figure au tableau ci-après.

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
Engagements au titre des prestations définies	<i>En millions de dollars</i>				
Hypothèse de taux d'actualisation actuel moins 1%	1 165,4	88,0	27,6	24,4	1 305,4
Hypothèse de taux d'actualisation actuel	890,6	80,8	25,2	20,1	1 016,7
Hypothèse de taux d'actualisation actuel plus 1%	693,6	74,5	23,2	17,0	808,3

2.12.6.1 Plans d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

130. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation des Plans d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.

131. S'agissant du BMIP, l'analyse de sensibilité effectuée pour les estimations actuarielles est présentée au tableau ci-après.

Taux de change	Taux d'actualisation	Inflation des frais médicaux à long terme par an		
		2,7%	3,7%	4,7%
<i>En millions de dollars</i>				
1,016 dollar pour 1 euro	3,1%	340,6	424,9	537,6
1,116 dollar pour 1 euro	3,1%	362,0	451,6	571,3
1,216 dollar pour 1 euro	3,1%	383,3	478,2	605,1
1,016 dollar pour 1 euro	2,1%	427,6	542,4	697,9
1,116 dollar pour 1 euro	2,1%	454,5	576,4	741,7
1,216 dollar pour 1 euro	2,1%	481,3	610,4	785,5
1,016 dollar pour 1 euro	1,1%	547,2	706,1	924,5
1,116 dollar pour 1 euro	1,1%	581,6	750,4	982,6
1,216 dollar pour 1 euro	1,1%	615,9	794,8	1 040,6

132. S'agissant du MICS, l'analyse de sensibilité effectuée pour les estimations actuarielles est présentée au tableau ci-après.

Taux d'actualisation	Inflation des frais médicaux à long terme par an		
	3,0%	4,0%	5,0%
	<i>En millions de dollars</i>		
4,7%	189,7	242,0	312,4
3,7%	242,4	314,2	411,7
2,7%	315,3	415,0	552,7

133. Ces résultats tablent sur le postulat selon lequel les demandes de remboursement et les primes augmenteront au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureront inchangées.

2.12.7 Coûts prévus en 2020

134. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 19,7 millions de dollars pour 2020, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
	<i>En millions de dollars</i>				
Contributions du PAM prévues pour 2020	6,4	10,4	2,2	0,7	19,7

2.12.8 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

135. Aux termes des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. En pratique, le Comité mixte a fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.
136. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse des pensions consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse des pensions ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque

- organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.
137. La dernière évaluation actuarielle a été arrêtée au 31 décembre 2017, et l'évaluation au 31 décembre 2019 est en cours. Pour établir ses états financiers de 2018, la Caisse des pensions a reconduit au 31 décembre 2018 les données sur les participants au 31 décembre 2017.
 138. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a donné un taux de couverture des passifs par les actifs, dans une hypothèse d'ajustement futur des pensions, de 139,2 pour cent. Il était de 102,7 pour cent en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.
 139. Après évaluation de la situation actuarielle de la Caisse, l'actuaire conseil a conclu que, au 31 décembre 2017, il n'y avait pas lieu de demander les versements prévus en cas de déficit en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations. En outre, la valeur de ses actifs au prix du marché dépassait également la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. À la date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.
 140. Si cet article était invoqué en raison d'un déficit actuariel intervenu durant le fonctionnement ou à cause de la cessation du régime de pension de la Caisse, chaque organisation affiliée devrait, pour couvrir le déficit, verser une somme calculée au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation. Le total des cotisations versées à la Caisse des pensions pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2016, 2017 et 2018) s'est élevé à 7 131,56 millions de dollars, dont le PAM a payé 4 pour cent.
 141. En 2019, les cotisations versées par le PAM à la Caisse des pensions se sont montées à 119,5 millions de dollars (106,5 millions de dollars en 2018). En 2020, ces cotisations devraient s'élever à 125,9 millions de dollars.
 142. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.
 143. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la Caisse des pensions et rend compte chaque année de ses travaux au Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse www.unjspf.org.

2.12.9 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

144. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'autoassurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de

contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

Note 2.13: Prêt

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Fraction courante du prêt	5,7	5,7
Fraction non-courante du prêt	60,9	66,6
Total	66,6	72,3

145. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, un organisme gouvernemental du pays donateur a accordé un prêt à long terme d'un montant de 106,0 millions de dollars qui a été utilisé pour acheter des produits alimentaires.
146. Le prêt, remboursable sur 30 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent du solde pour chacune des annuités suivantes. La fraction courante du prêt comprend un montant annuel du principal de 5,3 millions de dollars et un coût d'amortissement de 0,4 million de dollars calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.
147. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2019, le coût total amorti du prêt était de 66,6 millions de dollars (72,3 millions de dollars au 31 décembre 2018), le montant exigible à moins d'un an s'élevant à 5,7 millions de dollars et la portion à long terme à 60,9 millions de dollars (respectivement 5,7 millions de dollars et 66,6 millions de dollars en 2018).
148. En 2019, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 1,7 million de dollars (1,8 million de dollars au 31 décembre 2018), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 2,1 millions de dollars représentent les intérêts annuels payés en mai 2019 et (0,4) million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt sur la base de sa valeur actuelle nette.
149. Dans l'État des flux de trésorerie, les intérêts payés au cours de l'exercice, soit 2,1 millions de dollars, sont présentés sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts amortis de (0,4) million de dollars sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart avec les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Note 2.14: Instruments financiers

2.14.1 Nature des instruments financiers

150. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque classe d'actifs et de passifs financiers.

151. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	1 515,6	1 662,0
Placements détenus jusqu'à l'échéance	56,9	61,1
Prêts et créances	5 729,3	4 754,7
Actifs financiers réalisables	713,0	575,5
Total partiel	8 014,8	7 053,3
Actifs non financiers	1 420,1	1 121,7
Total	9 434,9	8 175,0

152. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction.

153. L'intégralité des passifs financiers significatifs est constatée au coût amorti.

154. Le tableau ci-après présente les actifs du PAM évalués à la juste valeur au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

	2019				2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	<i>En millions de dollars</i>				<i>En millions de dollars</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	-	1,515,6	-	1 515,6	-	1 656,5	5,5	1 662,0
Actifs financiers réalisables	389,1	323,9	-	713,0	250,4	325,1	-	575,5
Total	389,1	1 839,5	-	2 228,6	250,4	1 981,6	5,5	2 237,5

155. Les différents niveaux de juste valeur ont été définis comme suit: cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1); données autres que les cours de niveau 1, qui sont observables pour l'actif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme d'éléments dérivant de prix) (niveau 2); données sur l'actif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

156. Les directives du PAM en matière de placements recommandent une grande prudence, le principal objectif étant la préservation du capital et la liquidité. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers réalisables sont jugés de bonne qualité, selon les organismes de notation internationaux (Note 2.14.2 – Risque de crédit). Les responsables des placements sont tenus, en application des directives du PAM en la matière, de choisir des titres aisément réalisables pour constituer leurs portefeuilles. Les niveaux de juste valeur varient dans une large mesure selon qu'il existe ou non un marché actif pour un titre. Les marchés actifs permettent de disposer de données directement observables et peuvent, en règle générale, assurer une plus grande liquidité, les frais de

transaction étant réduits du fait des écarts plus réduits entre cours acheteurs et vendeurs. Un niveau de juste valeur différent ne suppose pas nécessairement un niveau de risque différent ou plus élevé pour un titre, toutes choses étant égales par ailleurs. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur rend compte de la nature des données utilisées pour déterminer la juste valeur, mais pas du risque inhérent à un titre, car la probabilité d'un défaut partiel ou total des émetteurs ou des contreparties est indépendante du niveau de juste valeur.

157. Le tableau ci-après indique les variations concernant les instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018.

	2019			2018		
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total
	<i>En millions de dollars</i>			<i>En millions de dollars</i>		
Solde d'ouverture	5,5	-	5,5	-	1,1	1,1
Gains (pertes) comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Acquisitions	-	-	-	5,5	-	5,5
Cessions	(5,5)	-	(5,5)	-	-	-
Variation du capital	-	-	-	-	(1,0)	(1,0)
Solde de clôture	-	-	-	5,5	-	5,5

158. Au cours de l'exercice 2019, il n'y a eu aucun transfert d'actifs financiers entre niveaux de juste valeur.

2.14.2 Risque de crédit

159. Le risque de crédit associé aux placements auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques appliquées en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AA et celle des placements à long terme était de A+.
160. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.
161. Les contributions à recevoir sont essentiellement des crédits souverains. La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réduction des produits provenant des contributions et les provisions pour créances douteuses.

2.14.3 Risque de taux d'intérêt

162. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2019, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 1,89 pour cent et de 1,47 pour cent (2,85 pour cent et 2,59 pour cent, respectivement, en 2018). Il ressort d'une évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,80 an pour les placements à court terme et de 11,04 ans pour les placements en obligations à long terme (0,69 an et 6,84 ans, respectivement, en décembre 2018). L'augmentation de la durée des placements en obligations à long terme au cours de l'exercice 2019 résulte de l'application des recommandations formulées à l'issue de l'analyse de l'actif et du passif récemment effectuée. Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

2.14.4 Risque de change

163. Au 31 décembre 2019, 92 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, 8 pour cent en euros et dans d'autres monnaies (comme au 31 décembre 2018). Les sommes détenues dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 62 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 20 pour cent en euros, 6 pour cent en dollars du Canada, 6 pour cent en livres sterling et 6 pour cent dans d'autres monnaies (55 pour cent en dollars des États-Unis, 25 pour cent en euros, 7 pour cent en couronnes suédoises et 13 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2018).

164. Les contrats de change à terme servent à couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget administratif et d'appui aux programmes, conformément à la politique de couverture approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'exécution de 12 contrats s'est traduite par une perte réalisée de 4,8 millions de dollars (au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'exécution de 12 contrats s'était traduite par un gain réalisé de 1,1 million de dollars). En outre, une nouvelle stratégie de couverture a été mise en place pour l'exercice 2020, dans le cadre de laquelle le PAM a conclu 12 contrats de change à terme pour acheter un total de 8,8 millions d'euros sur 12 mois à un taux de change fixe. Au 31 décembre 2019, la valeur notionnelle de ces 12 contrats était de 78,0 millions de dollars, ce qui représentait un gain latent de 0,2 million de dollars sur la base du taux à terme au 31 décembre 2019. Ces pertes réalisées et ces gains latents sont reflétés dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des écarts de change.

2.14.5 Risque de marché

165. Le PAM est également exposé au risque de marché du fait de ses placements à court et à long terme. La valeur de marché de ses placements à revenu fixe, actions, instruments financiers dérivés et contrats de change à terme est susceptible de varier chaque jour. Toutes les analyses de sensibilité présentées ci-après ont été effectuées en partant de l'hypothèse que toutes les variables, sauf celles qui sont expressément mentionnées, demeurent constantes.

166. Sensibilité aux variations de taux d'intérêt - Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 16,2 millions de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des

taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 35,6 millions de dollars reflétée dans l'État des variations de l'actif net.

167. Sensibilité aux variations des cours des contrats à terme - Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 0,04 million de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,1 million de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
168. Sensibilité aux variations des prix des actions - Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Une augmentation (diminution) du prix des actions de 1 pour cent répartie entre les six fonds régionaux de placements en actions se traduirait par un gain (perte) latent de 3,9 millions de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
169. Sensibilité concernant les contrats de change à terme - Pour les 12 contrats à terme restants, qui servent à couvrir les risques de change pour le budget AAP, une augmentation (diminution) du taux de change dollar/euro de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,8 million de dollars reflété dans l'État des résultats financiers, toutes les autres variables demeurant constantes. Pour les placements à long terme, une appréciation (dépréciation) des devises de 1 pour cent par rapport au dollar pour l'ensemble des positions de change à terme actuellement détenues se traduirait par des pertes (gains) latentes de 0,2 million de dollars reflétées dans l'État des résultats financiers.

Note 2.15: Solde des fonds et réserves

170. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme. Ils constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Le tableau ci-dessous présente les soldes des fonds du PAM.

	2019				Total
	Fonds de catégories d'activités	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Fonds général et comptes spéciaux		
			(Solde)	Réserves	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2019	4 396,2	161,4	340,8	407,3	5 305,7
Excédent/(déficit) de l'exercice	171,4	(16,4)	503,2	-	658,2
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2019					
Avances à des projets	172,0	1,3	-	(173,3)	-
Montants remboursés par des projets	(150,0)	-	-	150,0	-
Autres transferts (des)/aux réserves	-	-	(48,2)	48,2	-
Virements entre fonds	357,5	4,0	(361,5)	-	-

	2019				Total
	Fonds de catégories d'activités	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Fonds général et comptes spéciaux		
			(Solde)	Réserves	
Pertes actuarielles sur les passifs liés aux avantages du personnel	-	-	(179,3)	-	(179,3)
Gains nets latents sur les placements à long terme	-	-	85,4	-	85,4
Total des variations de l'exercice	379,5	5,3	(503,6)	24,9	(93,9)
Solde de clôture au 31 décembre 2019	4 947,1	150,3	340,4	432,2	5 870,0
	2018				
	Fonds de catégories d'activités	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Fonds général et comptes spéciaux		Total
			(Solde)	Réserves	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2018	3 692,8	184,4	176,3	380,4	4 433,9
Excédent/(déficit) de l'exercice	347,1	(49,4)	430,9	-	728,6
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2018					
Avances à des projets	144,3	-	-	(144,3)	-
Montants remboursés par des projets	(68,3)	-	-	68,3	-
Autres transferts (des)/aux réserves	-	-	(102,9)	102,9	-
Virements entre fonds	280,3	26,4	(306,7)	-	-
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	-	-	177,5	-	177,5
Pertes nettes latentes sur les placements à long terme	-	-	(34,3)	-	(34,3)
Total des variations de l'exercice	356,2	26,5	(266,4)	26,9	143,2
Solde de clôture au 31 décembre 2018	4 396,2	161,4	340,8	407,3	5 305,7

171. Les transferts des/aux réserves comprennent les avances faites à des projets au titre de la réserve du Compte d'intervention immédiate (CII) et les montants remboursés par les

projets (des explications détaillées sont données dans la note 2.15.3), la reconstitution des réserves et d'autres allocations approuvées par le Conseil.

172. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à une catégorie d'activités ou à des projets bilatéraux. De telles contributions sont considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Lorsque ces contributions sont affectées à des projets spécifiques, les charges correspondantes sont constatées dans les fonds de catégories d'activités ou les fonds bilatéraux appropriés.
173. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2019, le PAM avait quatre réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) la Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres; iii) le CII; et iv) le Compte de péréquation des dépenses AAP. Le tableau suivant présente les réserves du PAM.

Note	2019				Total
	Réserve opérationnelle 2.15.1	Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres 2.15.2	CII 2.15.3	Compte de péréquation des dépenses AAP 2.15.4	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2019	95,2	6,0	59,0	247,1	407,3
Avances à des projets	-	-	(173,3)	-	(173,3)
Montants remboursés par des projets	-	-	150,0	-	150,0
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	-	(77,3)	(77,3)
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées	-	-	-	0,1	0,1
Reconstitutions	-	-	45,8	-	45,8
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	-	-	-
Total des variations de l'exercice	-	-	-	79,6	79,6
Solde de clôture au 31 décembre 2019	-	-	22,5	2,4	24,9

174. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

2.15.1 Réserve opérationnelle

175. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. En outre, la Réserve opérationnelle est utilisée pour gérer le risque associé au dispositif de prêts internes en faveur des projets (précédemment appelé Mécanisme de financement anticipé).
176. Au 31 décembre 2019, le solde de la Réserve opérationnelle s'élevait à 95,2 millions de dollars.

2.15.2 Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres

177. Le compte de réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres a été établi en 2014 à l'issue d'un examen approfondi du Mécanisme de financement anticipé afin de garantir les prêts internes accordés au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres (décision 2014/EB.A/8).
178. Le solde de la Réserve du Mécanisme de gestion globale des risques s'établit à 6,0 millions de dollars au 31 décembre 2019.

2.15.3 Compte d'intervention immédiate

179. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et de produits non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.
180. En 2019, le CII a reçu 45,8 millions de dollars à titre de reconstitution.
181. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 173,3 millions de dollars, et les montants remboursés par des projets atteignaient 150,0 millions de dollars.
182. En 2019, le CII a reçu 195,8 millions de dollars à titre de reconstitution et de remboursement des avances. L'objectif annuel de contributions au CII fixé par le Conseil (décision 2014/EB.2/4) est de 200,0 millions de dollars.
183. Au 31 décembre 2019, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 113,4 millions de dollars (99,5 millions de dollars en 2018).

2.15.4 Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes

184. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.
185. Un montant de 69,3 millions de dollars a été transféré du Compte de péréquation des dépenses AAP pour financer les initiatives internes d'importance primordiale prévues dans le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021 (décision 2018/EB.2/7), et un montant de 8,0 millions de dollars a été transféré au compte spécial pour la promotion du bien-être prévu dans le Plan de gestion du PAM pour 2018-2020 (décision 2017/EB.2/6).
186. Le reliquat de crédits provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP approuvés par le Conseil au cours des exercices précédents, soit 0,1 million de dollars, a été reversé à ce compte en 2019 conformément à l'article 9.9 du Règlement financier.
187. Le surplus des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré, soit 79,6 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP en 2019 (99,3 millions de dollars d'excédent en 2018).
188. Au 31 décembre 2019, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 249,5 millions de dollars.

Note 3: Produits

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
3.1 Contributions en espèces		
Contributions aux coûts directs	6 952,0	6 405,6
Contributions aux CAI	479,3	439,6
Total partiel	7 431,3	6 845,2
Moins:		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(56,0)	(61,8)
Total des contributions en espèces	7 375,3	6 783,4
3.2 Contributions en nature		
Contributions en nature sous forme de produits	565,5	413,7
Contributions en nature sous forme de services et de produits non alimentaires	34,6	41,0
Total partiel	600,1	454,7
Plus (moins):		
Augmentation (réduction) des produits provenant des contributions	(5,4)	(3,2)
Total des contributions en nature	594,7	451,5
3.3 Écarts de change	15,0	(84,4)
3.4 Rendement des placements		
Gains (pertes) nets latents réalisés sur les placements	0,5	(10,0)
Gains (pertes) nets latents sur les placements	12,4	(4,2)
Rendement des placements	65,7	58,6
Rendement total des placements	78,6	44,4
3.5 Autres produits		
Produits de la fourniture de biens et services	183,0	155,4
Produits accessoires	25,0	18,0
Total des autres produits	208,0	173,4
Total des produits	8 271,6	7 368,3

189. Les produits provenant des contributions sont ajustés en fonction des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et de la provision pour remboursements aux donateurs (Note 2.11). Les montants effectifs des remboursements et de la réduction des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques qu'ils concernent.

190. Les contributions en nature comprennent les contributions sous forme de produits alimentaires, de services ou de produits non alimentaires confirmées pendant l'exercice.

191. Au cours de l'exercice 2019, les autres produits perçus se sont montés à 208,0 millions de dollars, dont 183,0 millions de dollars ont été générés par la fourniture de biens et services (155,4 millions de dollars au 31 décembre 2018) et 25,0 millions de dollars correspondent à des produits accessoires (18,0 millions de dollars au 31 décembre 2018). Les produits provenant de la fourniture de biens et services relevaient principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et d'autres services. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres actifs.

Note 4: Charges

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
4.1 Transferts de type monétaire effectués		
Transferts monétaires et bons	1 898,6	1 669,5
Transferts de bon-produits	235,4	91,0
Transferts de type monétaire effectués	2 134,0	1 760,5
4.2 Produits alimentaires distribués	2 346,0	2 132,6
4.3 Services de distribution et services connexes	864,1	758,7
4.4 Traitements, salaires, avantages dus au personnel et autres dépenses de personnel		
Personnel recruté aux niveaux international et national	802,7	709,5
Consultants	163,1	137,6
Volontaires des Nations Unies	2,7	2,6
Personnel temporaire	110,0	96,9
Autres dépenses de personnel	30,9	33,1
Total des traitements, salaires, avantages dus au personnel et autres dépenses de personnel	1 109,4	979,7
4.5 Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement		
Télécommunications et technologies de l'information	15,9	17,4
Matériel	112,1	73,8
Fournitures de bureau et biens consommables	43,5	30,7
Charges courantes (électricité, etc.)	10,9	7,6
Entretien et exploitation des véhicules	30,2	33,8
Total des fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	212,6	163,3
4.6 Services contractuels et autres services		
Opérations de transport aérien	260,6	294,1
Autres services contractuels	460,7	358,2

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Services liés aux télécommunications/technologies de l'information	46,0	28,3
Services de sécurité et autres	32,1	28,2
Contrats de location	52,4	42,1
Total des services contractuels et autres services	851,8	750,9
4.7 Charges financières	1,7	1,8
4.8 Dépréciation et amortissement	45,3	47,4
4.9 Autres charges		
Services d'entretien	11,1	7,8
Assurances	7,8	2,7
Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	3,6	4,2
Dévalorisation et passation par profits et pertes	4,2	13,1
Autres	21,8	17,0
Total des autres charges	48,5	44,8
Total des charges	7 613,4	6 639,7

192. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes avant et après livraison, soit 24,6 millions de dollars (14,4 millions de dollars en 2018) (Note 9).
193. Conformément aux principes comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants. Au 31 décembre 2019, des produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants d'une valeur de 61,2 millions de dollars (82 341 tonnes) n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires (59,9 millions de dollars ou 86 040 tonnes au 31 décembre 2018).
194. Le coût des services de distribution et des services connexes correspond au coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi qu'au coût de leur distribution.
195. Les traitements, salaires et avantages dus au personnel et les autres dépenses afférentes au personnel du PAM couvrent les montants versés aux fonctionnaires du PAM, aux consultants et aux titulaires de contrats de service et comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les mesures d'incitation.
196. Les fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.

Note 5: État des flux de trésorerie

197. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

Note 6: État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs

198. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.

199. Comme l'exige la norme IPSAS 24, Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, en indiquant séparément les différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les entités. Les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.

200. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion du PAM pour 2019-2021, qui ventile le budget par année.

201. L'État V comprend une colonne – plan d'exécution – qui correspond au plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues compte tenu du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus.

202. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final, le budget final et les montants effectifs, et entre le plan d'exécution et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique Analyse des résultats financiers et budgétaires de la déclaration du Directeur exécutif.

203. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes.

204. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.

205. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers mais, comme il s'agit de ressources extrabudgétaires, ne figurent pas dans le budget.

206. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds qui n'apparaissent pas dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs font partie des différences de présentation.
207. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019:

	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	Total
<i>En millions de dollars</i>				
Montant effectif sur une base comparable (État V)	(7 747,0)	-	-	(7 747,0)
Différences de bases d'établissement	(185,9)	58,5	(7,4)	(134,8)
Différences de présentation	8 335,8	-	-	8 335,8
Différences d'entités	(98,2)	-	-	(98,2)
Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	304,7	58,5	(7,4)	355,8

Note 7: Information sectorielle

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2019				2018	
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
<i>En millions de dollars</i>						
Actifs						
Actifs - court terme						
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 045,9	672,1	275,3	-	2 993,3	2 785,4
Contributions à recevoir	3 290,6	327,8	47,0	-	3 665,4	3 011,0
Stocks	844,0	91,4	1,0	-	936,4	853,8
Autres comptes débiteurs	282,3	564,9	2,6	(530,8)	319,0	218,0
	6 462,8	1 656,2	325,9	(530,8)	7 914,1	6 868,2

	2019				2018	
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
<i>En millions de dollars</i>						
Actifs - long terme						
Contributions à recevoir	344,3	209,5	15,5	-	569,3	510,8
Placements à long terme	-	763,9	-	-	763,9	629,3
Immobilisations corporelles	121,5	57,3	1,6	-	180,4	162,2
Immobilisations incorporelles	0,1	7,1	-	-	7,2	4,5
	465,9	1 037,8	17,1	-	1 520,8	1 306,8
Total des actifs	6 928,7	2 694,0	343,0	(530,8)	9 434,9	8 175,0
Passifs						
Passifs - court terme						
Dettes et charges à payer	1 068,2	254,8	144,0	(530,8)	936,2	727,8
Produits constatés d'avance	559,8	321,8	29,7	-	911,3	783,4
Provisions	9,3	3,1	1,8	-	14,2	11,8
Avantages du personnel	-	42,1	-	-	42,1	41,2
Prêt	-	5,7	-	-	5,7	5,7
	1 637,3	627,5	175,5	(530,8)	1 909,5	1 569,9
Passifs - long terme						
Produits constatés d'avance	344,3	209,5	17,2	-	571,0	495,8
Avantages du personnel	-	1 023,5	-	-	1 023,5	737,0
Prêt	-	60,9	-	-	60,9	66,6
	344,3	1 293,9	17,2	-	1 655,4	1 299,4
Total des passifs	1 981,6	1 921,4	192,7	(530,8)	3 564,9	2 869,3
Actifs nets	4 947,1	772,6	150,3	-	5 870,0	5 305,7
Solde des fonds et réserves						
Soldes des fonds	4 947,1	340,4	150,3	-	5 437,8	4 898,4
Réserves	-	432,2	-	-	432,2	407,3
Total des soldes des fonds et réserves, 31 décembre 2019	4 947,1	772,6	150,3	-	5 870,0	5 305,7
Total des soldes des fonds et réserves, 31 décembre 2018	4 396,2	748,1	161,4	-	5 305,7	

Note 7.2: État de la situation financière par secteur

	2019				Total	2018
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles		
<i>En millions de dollars</i>						
Produits						
Contributions en espèces	6 396,2	903,6	75,5	-	7 375,3	6 396,2
Contributions en nature	556,6	36,0	2,1	-	594,7	556,6
Écarts de change	(21,4)	36,5	(0,1)	-	15,0	(21,4)
Rendement des placements	0,5	77,6	0,5	-	78,6	0,5
Autres produits	213,6	1 152,2	3,8	(1 161,6)	208,0	213,6
Total des produits	7 145,5	2 205,9	81,8	(1 161,6)	8 271,6	7 145,5
Charges						
Transferts de type monétaire effectués	2 133,9	-	0,1	-	2 134,0	2 133,9
Produits alimentaires distribués	2 324,0	971,2	2,1	(951,3)	2 346,0	2 324,0
Services de distribution et services connexes	875,9	15,6	1,7	(29,1)	864,1	875,9
Traitements, salaires, avantages dus au personnel et autres dépenses de personnel	641,5	421,5	63,9	(17,5)	1 109,4	641,5
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	185,8	55,1	2,8	(31,1)	212,6	185,8
Services contractuels et autres services	721,5	169,1	21,3	(60,1)	851,8	721,5
Charges financières	-	1,7	-	-	1,7	-
Dépréciation et amortissement	28,9	16,1	0,3	-	45,3	28,9
Autres charges	62,6	52,4	6,0	(72,5)	48,5	62,6
Total des charges	6 974,1	1 702,7	98,2	(1 161,6)	7 613,4	6 974,1
Excédent (déficit) de l'exercice 2019	171,4	503,2	(16,4)	-	658,2	171,4
Excédent (déficit) de l'exercice 2018	430,9	347,1	(49,4)	-	728,6	430,9

208. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements à court terme sont présentés dans une rubrique distincte dans l'État de la situation financière, mais dans une seule et même rubrique dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau

ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 471,9	1 116,1
Placements à court terme	1 521,4	1 669,3
Total de la trésorerie et des placements à court terme	2 993,3	2 785,4

209. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.
210. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

Note 8: Engagements et imprévus

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers:		
Moins de 1 an	40,0	46,1
De 1 à 5 ans	48,5	53,3
Plus de 5 ans	6,0	9,4
Total des engagements afférents aux baux immobiliers	94,5	108,8

211. Au 31 décembre 2019, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 21 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 34 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 an à 5 ans" (18 pour cent et 48 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2018). Le bail peut être reconduit si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte. Les engagements indiqués correspondent à la totalité des contrats de location simple. Les contrats prévoient des clauses d'annulation qui permettent au PAM de les résilier pour tout motif, avec un préavis de 60 jours.

8.1.2 Autres engagements

212. Au 31 décembre 2019, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	359,4	320,8
Transport – produits alimentaires	128,2	97,0
Services	255,6	193,9
Articles non alimentaires	51,5	66,8
Équipement	14,2	11,8
Total des engagements non réglés	808,9	690,3

213. Ces engagements seront comptabilisés en charges au cours des exercices ultérieurs et seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Actifs et passifs éventuels

214. Il n'existe pas de passifs éventuels découlant d'actions en justice et de réclamations de nature à entraîner des engagements significatifs pour le PAM.

215. Il existe deux actifs éventuels d'un montant significatif liés à des affaires en cours, tandis qu'un autre actif éventuel, dont il a été fait état en 2018, était lié à un recours contre un fournisseur de produits alimentaires, qui a abouti en 2019. Ces trois affaires sont décrites ci-après.

216. En 2005, il a été constaté que deux employés du Bureau régional du PAM en Afrique du Sud avaient commis des actes de fraude entraînant une perte d'une valeur d'environ 6,0 millions de dollars. Un procès au pénal a débuté en 2008 et les autorités sud-africaines ont saisi les avoirs connus des employés, dont la valeur serait de 40 millions de rand sud-africains (approximativement 2,8 millions de dollars au 31 décembre 2019).

217. Parallèlement aux poursuites pénales, le PAM a aussi engagé une procédure d'arbitrage à l'encontre des deux employés pour recouvrer les fonds détournés, dans le but de faire valoir les droits du PAM sur les biens saisis, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. En janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité de la demande, soit environ 5,6 millions de dollars, plus intérêts et frais de justice. L'ONU et la FAO ayant accédé à la demande de levée de l'immunité, le PAM a saisi la Haute Cour de l'Afrique du Sud afin de rendre cette sentence arbitrale exécutoire en Afrique du Sud, décision qui a été obtenue en octobre 2011 et qui est désormais définitive.

218. En décembre 2012, les deux employés ont été jugés coupables et condamnés à une peine de prison de 25 ans. En 2016, leur condamnation est devenue définitive.

219. La procédure pénale étant désormais achevée, l'exécution de la décision du tribunal à l'encontre des avoirs saisis est en cours.

220. En 2018, le PAM a découvert qu'un fournisseur avait livré des produits SuperCereal défectueux à des programmes du PAM mis en œuvre dans de nombreux bureaux de pays. Les produits défectueux avaient été acceptés par le PAM au regard des certificats attestant de la qualité et de la quantité des produits fournis délivrés sur le site de production par la société d'inspection nommée par le PAM. Suite à plusieurs plaintes de bénéficiaires, une enquête a été menée qui a donné lieu à une série d'inspections conjointes et des échantillons ont été adressés à un laboratoire indépendant pour analyse. Les certificats d'analyse obtenus ont confirmé que les produits n'étaient pas conformes au cahier des charges. Le fournisseur a reconnu sa responsabilité dans la fourniture de produits non conformes au cahier des charges, et en 2019, il a réglé la question sur le plan financier.
221. En mars 2019, en Ouganda, des bénéficiaires du PAM ont été victimes d'une intoxication alimentaire consécutive à la consommation de rations de Supercereal fourni par le PAM, qui a entraîné la mort de cinq personnes. Ce problème a entraîné un rappel immédiat du produit et déclenché une enquête menée en liaison avec le Ministère de la santé ougandais, l'OMS et le Centre de prévention et de contrôle des maladies. Les éléments recueillis à la faveur de cette enquête ont montré l'existence d'un lien entre les cas rapportés et le Supercereal provenant de l'un des fournisseurs du PAM. Ce dernier a bloqué tout le stock en cause et a pris des dispositions pour le faire analyser. Des recherches approfondies ont permis de détecter la cause responsable de l'intoxication et d'en confirmer la présence dans différents stocks, partout dans le monde. Il ressort de l'audit de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments que la présence de semences toxiques dans les matières premières utilisées pour la production est à l'origine de la contamination. La destruction des stocks concernés détenus par le PAM a été recommandée. En février 2020, le PAM a avisé le fournisseur du début de la procédure d'arbitrage engagée à son encontre en relation avec les 13 différents contrats en cause.

Note 9: Pertes, versements à titre gracieux et passation d'avoirs par profits et pertes

222. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".
223. L'on trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de numéraire, de produits alimentaires et d'autres biens enregistrées.

	2019	2018
	<i>En millions de dollars</i>	
Versements à titre gracieux	0,5	-
Contributions à recevoir	0,3	0,5
Pertes de produits alimentaires	24,6	14,4
Pertes de produits non alimentaires		
Pertes d'autres biens et de numéraire	0,3	0,6
	<i>En tonnes</i>	
Pertes de produits (quantité)	45 098	22 163

224. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie à des questions primordiales touchant le personnel du PAM. En 2019, la majeure partie de ces sommes ont été versées aux familles de membres du personnel du PAM victimes de la catastrophe aérienne d'Ethiopian airlines. La ligne "contributions à recevoir" se rapporte à la passation par profits et pertes de montants à percevoir des donateurs. Les pertes d'autres biens et de numéraire se rapportent principalement à la passation par profits et pertes d'un montant à percevoir au titre d'autres sommes dues par des clients et des prestataires de services.
225. Les pertes de produits alimentaires comprennent toutes les pertes qui se produisent entre la remise des produits aux mains du PAM et leur distribution aux bénéficiaires, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires coopérants. Ces pertes sont assurées par le régime d'auto-assurance couvrant les cargaisons du PAM jusqu'à ce que les denrées soient distribuées aux bénéficiaires ou remises aux partenaires coopérants lorsque ceux-ci sont chargés des distributions. En 2019, 15,1 millions de dollars ont été recouvrés auprès des tiers responsables des pertes de produits alimentaires (contre 5,9 millions de dollars en 2018). Les pertes d'articles non alimentaires ont essentiellement trait aux pertes en entrepôts.
226. Les cas de fraude avérés instruits par le Bureau des inspections et des enquêtes en 2019 comprenaient des fraudes concernant les indemnités et des fraudes commises par des fournisseurs et des partenaires impliquant des agents du PAM et des tiers, d'une valeur de 7 604 146 de dollars, dont 7 148 121 dollars ont pu être récupérés, et des fraudes présumées en cours d'instruction dont le montant peut raisonnablement être estimé à 2 290 139 dollars (en 2018, les fraudes se montaient à 747 286 dollars et les fraudes présumées à 581 351 dollars).

Note 10: Information concernant les parties liées et les principaux dirigeants

Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Principaux dirigeants, 2019	6	6	1,0	0,6	0,3	1,9	0,2
Principaux dirigeants, 2018	8	6	1,1	0,7	0,3	2,1	0,2

227. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les Sous-Directeurs exécutifs et le Chef de cabinet ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM.

Note 10.2: Autres membres de la haute direction

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Autres membres de la haute direction, 2019	40	32	4,8	2,1	1,4	8,3	0,8
Autres membres de la haute direction, 2018	38	33	4,8	2,1	1,3	8,2	1,1

228. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis aux principaux dirigeants, qui doivent être communiqués en application de la norme IPSAS 20, Information relative aux parties liées, des informations similaires sont également fournies, dans un souci d'exhaustivité et de transparence, pour les autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.

229. Les tableaux ci-dessus indiquent le nombre de postes et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.

230. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants et aux autres membres de la haute direction comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des avantages tels que l'indemnité de représentation, entre autres, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation logement, l'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme dues aux employés et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
231. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi et à d'autres avantages à long terme qui sont semblables à celles des autres employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces avantages du personnel sont exposées dans la Note 2.12. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.
232. En 2019, la rémunération versée à des membres de la famille immédiate des principaux dirigeants et d'autres membres de la haute direction s'est montée à 0,1 million de dollars et 0,6 million de dollars respectivement (0,5 million de dollars pour les membres de la famille immédiate d'autres membres de la haute direction uniquement en 2018).
233. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel et tous les fonctionnaires du PAM peuvent en bénéficier.

Note 11: Événements postérieurs à la date de clôture

234. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2019. À la date de certification des présents états financiers par le Directeur exécutif, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

Note 12: Intérêts détenus dans d'autres entités

Centre international de calcul

235. Le CIC a été établi en janvier 1971 en application de la résolution 2741 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le CIC fournit des services ayant trait aux technologies de l'information et à la communication à des partenaires et des utilisateurs du système des Nations Unies. En tant que partenaire lié au mandat du CIC, le PAM serait responsable à titre proportionnel en cas de recours d'un tiers ou de passif dû ou lié aux activités de prestation de services du CIC telles que prévues dans son mandat. Au 31 décembre 2019, il n'existait aucun recours connu susceptible d'affecter le PAM. Il est établi que le CIC détient les actifs jusqu'à sa dissolution. À la dissolution du CIC, son Comité de gestion conviendra de la répartition de la totalité des actifs et des passifs entre les organisations partenaires selon une formule qui sera définie à ce moment-là.

Mutuelle panafricaine de gestion des risques

236. Le PAM et la Mutuelle panafricaine de gestion des risques ont signé en juin 2015 un accord de services administratifs qui arrivera à échéance le 31 août 2024. La Mutuelle est une organisation spécialisée de l'Union africaine qui, comme le PAM, a pour objectif de promouvoir la sécurité alimentaire.

237. Bien que la Mutuelle soit une entité juridique distincte, les pratiques financières et opérationnelles relevant de cet accord sont soumises aux règlements du PAM. Les fonds reçus au titre de l'accord sont détenus par le PAM dans un fonds d'affectation spécial. Le PAM fournit à la Mutuelle des services techniques, administratifs, de personnel et de gestion des projets. Le Directeur général de la Mutuelle est employé par le PAM et rend compte tant au Directeur exécutif du PAM qu'à la Mutuelle. L'accord est considéré comme une opération conjointe étant donné que, selon les stipulations de cet accord, les opérations financières de la Mutuelle sont inscrites dans les états financiers consolidés du PAM. Au 31 décembre 2019, l'excédent cumulé détenu dans le fonds d'affectation spécial de la Mutuelle se montait à 16,1 millions de dollars.

ANNEXE

	Raison sociale	Adresse
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	AON Consulting, Inc.	200 East Randolph Chicago IL 60601 États-Unis d'Amérique
Banquiers principaux	Citibank N.A.	Via dei Mercanti, 12 20121 Milan, Italie
	Standard Chartered Plc	1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Auditeur externe	Premier Président de la Cour des comptes de la France	13 rue Cambon, 75001 Paris, France

Liste des sigles utilisés dans le présent document

BMIP	Plan général d'assurance médicale
budget AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CERF	Fonds central pour les interventions d'urgence
CIC	Centre international de calcul des Nations Unies
CII	Compte d'intervention immédiate
COMET	outil des bureaux de pays pour une gestion efficace
COSO	Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
LESS	Système d'appui à la gestion logistique
MICS	Régime de couverture médicale du personnel hors Siège recruté sur le plan national
MSCI	Morgan Stanley Capital International
normes IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
normes ISA	Normes internationales d'audit
normes ISSAI	Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
PSPP-T	plan stratégique de pays provisoire de transition
SCOPE	plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts
STRIPS	Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM